LA CINEMATHEQUE FRANÇAISE

Marché N° | M | 1 | 2 | 1 | 3 | - | 1 | - | 2 | - | 3 | / | 2 | 0 | 2 | 6 |

Marché de travaux d'agencement scénographique pour l'exposition *« Les Dents de la mer, l'Exposition »* à la Cinémathèque française

Lot n°1 : Agencements scénographiques et peinture

Lot n°2 : Signalétique

Lot n°3 : Éclairage

Cahier des Clauses Techniques Particulières

(CCTP)
commun à tous les lots

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

MAITRISE D'OUVRAGE

CINÉMATHÈQUE FRANÇAISE
Agathe Moroval
a.moroval@cinematheque.fr
51, rue de Bercy
75012 PARIS
Tél. : 01 71 19 32 22
Fax : 01 71 19 34 20

MAITRISE D'ŒUVRE

AGENCE NATHALIE CRINIÈRE
Héloïse Lévêque et Aude Weinich
heloise@agencenc.fr ; aude@agencenc.fr
50, rue du Faubourg du Temple
75011 Paris
Tél. : 01 46 28 35 96

TABLES DES MATIÈRES

A. PRÉAMBULE 4
1. GÉNÉRALITÉS BÂTIMENT 4
2. PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE AU NIVEAU 5 : 4
3. CALENDRIER GÉNÉRAL 5
4. CONTACTS 6
5. DOCUMENTS À RETOURNER 6
6. LOCALISATION – TRANSPORT - LIVRAISON 7

B. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES 8
1. CONSISTANCE DES TRAVAUX – OBLIGATION DES ENTREPRISES 8
2. REMARQUES RELATIVE AUX OPTIONS, CONCERNANT L'ENSEMBLE DES LOTS 9
3. PLANS D'EXÉCUTION 9
4. CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX 9
5. PROCÈS VERBAUX 9
6. NETTOYAGES 10
7. DÉCHETS DE CHANTIER 10
8. RÉUNION DE CHANTIER 10
9. COMPTE-RENDU DE CHANTIER 10

LOT I – Agencement 12
I-0 Échantillons 16
I-1 Cimaises et structures 16
I-2 Mobilier 20
I-3 Vitrine 22
I-4 Peinture 25
I-5 Revêtements de sol 26
I-6 Dépose 27

LOT II – Signalétique 28
1. Généralités 28
1.1 Prescriptions techniques générales 28
1.2 Délais d'exécution 29
1.3 Lieu d'exécution 29
2. Textes réglementaires 29
3. Obligations des entreprises 29
4. Clauses techniques générales 30
4.1 Dispositions générales 30
4.2 Rigueur du CCTP 30
4.3 Engagements de l'offre 30
4.4 Plans et documents techniques 30
4.5 Cotes et quantités 31
4.6 Conditions d'exécution des travaux 31
4.7 Documents techniques de références 31
4.8 Procès-verbaux 31
4.9 Nettoyages 31
4.10 Déchets de chantier 32
4.11 Nature et qualité des produits mis en œuvre 32
4.12 Opérations de contrôle 33
4.13 Rendez-vous de chantier 33
5. Description du lot graphisme 33
II-1 Phase d'études 33

II-2 Impressions aquapaper 33
II-3 Impressions sur carton plume 36
II-4 Lettrage découpé et adhésif découpé mis à la teinte 36
II-5 Medium peint découpé 37
II-6 Entrée de l'exposition 37
II-7 Dépose 37

LOT III – Éclairage 38
1. Généralités 38
Nature des travaux 38
Consistance des travaux 38
Références techniques et réglementaires 38
Généralités 39
Décrets et règlements 39
Prescription de sécurité incendie 40
Vérification des documents 40
Finitions – réservations – trous et percements 41
Échantillons et références 41
Établissement du projet d'exécution 41
Transport – stockage 42
Protection en phase chantier 42
État du chantier et enlèvement des gravois 42
2. Description des ouvrages 42
III-1 Rails d'éclairage fournis par la Cinémathèque française 43
III-2 Matériel mis à disposition par la Cinémathèque française 44
III-3 Réglages 45
III-4 Démontage 45

A. PRÉAMBULE

1. GÉNÉRALITÉS BÂTIMENT

La Cinémathèque française est un établissement recevant du public (E.R.P.) de 1ère catégorie, avec trois fonctions principales, type L, Y, S et avec des activités complémentaires de type R, M, N.

La surface totale du bâtiment est d'environ 14000 m².

Espaces publics et activités

- Quatre salles de cinéma (jauges 415, 200, 96 et 80)
- Trois étages dédiés aux activités pédagogiques (niveaux –1, + 2 et 7 pour les « Studios ») : conférences, cours, ateliers, formations destinées aux enfants comme aux adultes.
- Deux niveaux d'expositions des collections permanentes de la Cinémathèque française (niveaux 2, 4).
- Un niveau d'expositions temporaires (niveau 5).
- Une bibliothèque et une médiathèque du film (niveaux 2, 3, 4), permettant de consulter archives et documents sur l'histoire du cinéma.
- Une librairie (rez-de-chaussée haut).
- Hall d'accueil avec banque d'accueil et billetterie.

2. PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION TEMPORAIRE AU NIVEAU 5 :

Les travaux du présent marché concernent les ouvrages d'agencements nécessaires à la réalisation de l'exposition temporaire « *Les Dents de la mer, l'Exposition* » à La Cinémathèque française, 51, rue de Bercy à Paris 12e, du 30 mars au 1er août 2027.
Elle sera située dans l'espace des expositions temporaires de la Cinémathèque, au 5ème étage. Sa surface est de 600 m2 environ. Les hauteurs sous plafond sont différentes mais l'exposition se déploie sur un niveau compris entre 419 cm et 517 cm de HSP.

Cette exposition produite et conçue par l'Academy Museum of Motion Pictures, à Los Angeles, et adaptée pour les espaces de la Cinémathèque française, invite à découvrir *Les Dents de la mer* de manière totalement inédite. Grâce à des reconstitutions immersives, des dispositifs interactifs et des objets originaux issus du tournage ou liés à la sortie du film, les visiteurs sont plongés dans un thriller fascinant. Le public est, aussi, invité à découvrir les secrets de production du film : la « Recette du Blockbuster ».
Une présentation foisonnante de photographies, de dessins originaux, d'archives et d'objets de collection permet d'explorer plus en profondeur le génie créatif de l'équipe à l'origine de ce succès, en premier lieu le réalisateur Steven Spielberg, les actrices et acteurs, mais aussi les producteurs Richard Zanuck et David Brown, le chef décorateur Joe Alves, la monteuse Verna Fields ou encore le compositeur John Williams.

Les visiteurs suivent l'intrigue dans un parcours linéaire de « décryptage », depuis la séquence d'ouverture jusqu'au générique de fin, sans oublier le merchandising « culte » qui a accompagné le film dans le monde entier. Cette exposition ludique propose de nombreuses salles et dispositifs de reconstitution « immersive » ou d'interactivité.

Les Dents de la mer, l'Exposition révèle ainsi comment la vision audacieuse et la grande créativité de Steven Spielberg ont contribué au succès phénoménal du film, bousculant l'industrie du cinéma et captivant le public du monde entier. Plus de 50 ans après sa sortie en 1975, l'impact de ce film révolutionnaire reste immense au niveau cinématographique et culturel.

Les travaux d'agencement doivent être achevés pour le jeudi précédant le début de l'installation des œuvres, c'est-à-dire le jeudi 18 mars 2027 – à l'exception du lot éclairage dont la réception se fera après les réglages fins, soit le vendredi 19 mars 2027.

Un PV de réception avec réserves sera co-signé à cette date du 19 mars 2027 entre les entreprises, la MOE et la MOA.
L'exposition dans son ensemble doit être livrée le vendredi 26 mars 2027, les premières visites de presse ou de VIP s'effectuant dès le lundi 29 mars 2027.

<u>Parcours en 7 séquences et une introduction</u>

0. Introduction
1. Le danger invisible
2. Bienvenue à Amity
3. Un dimanche à la plage
4. Les attaques de requin
5. Cap sur l'inconnu
6. Dans les profondeurs
7. Film culte (titre provisoire)

Le marché se compose d'une part forfaitaire et d'une part à commandes.

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) correspond à la subdivision suivante :

Lot n°1 : Agencements scénographiques
Lot n°2 : Signalétique
Lot n°3 : Éclairage

Comme pour toute exposition, l'interaction entre les lots est nécessaire, et il sera demandé aux différentes entreprises de travailler en bonne intelligence, sous la supervision et le pilotage des maîtrises d'œuvre et d'ouvrage. La présence de chaque titulaire aux réunions de chantier est donc obligatoire.

Il est par ailleurs recommandé aux entreprises de prendre connaissance précisément des plans et descriptifs relatifs aux autres lots, qui impactent leur propre champ d'intervention.

Des visites préalables des lieux seront nécessaires à une bonne coordination du projet et pourront être effectuées sur demande à la maîtrise d'ouvrage.

Un état des lieux avant travaux pourra être établi avec les entreprises et la MOA.

L'ensemble des éléments mis en place respectera les DTU en vigueur et les règles de sécurité propres aux Établissements Recevant du Public.

De façon générale, les matériaux auront un classement au feu M1. L'entreprise fournira à la MOA les certificats de classement au feu des matériaux utilisés.

Une attention toute particulière sera portée aux finitions des arêtes et de la peinture. Pour les assemblages, les coupes à l'onglet seront privilégiées.

3. CALENDRIER GÉNÉRAL

Études d'exécution	15 janvier – 14 février 2027
Réunion de chantier > Signature plan de prévention	Début janvier 2027
Travaux d'agencement / Mise en peinture	15 février– 11 mars 2027
Passage alimentations électriques	15 février – 22 février 2027
Installation de l'éclairage	22 février– 11 mars 2027
Réglages lumière	15 mars – 25 mars 2027
Pose du graphisme	9 mars – 25 mars 2027
Réception chantier Lot 1	Vendredi 12 mars 2027
Accrochage des œuvres en salle d'expo	15 mars – 25 mars 2027
Visites journalistes + pédago	Vendredi 26 mars 2027
VERNISSAGE	Mardi 30 mars 2027
Désinstallation des œuvres - emballage	2 août 2027 – 6 août 2027
Démontage Désinstallation de la scénographie	9 août 2027 – 13 août 2027

Ce calendrier est susceptible d'être modifié.
Ces dates prévisionnelles seront finalisées avec l'entreprise retenue.

Il est demandé aux entreprises de fabriquer le maximum des éléments en atelier.

Les entreprises s'engageront à respecter scrupuleusement le planning.

Aucun délai supplémentaire ne sera octroyé sans l'accord préalable du scénographe et de la maîtrise d'ouvrage.

Les différents titulaires des lots seront amenés à signer un plan de prévention avec la cinémathèque dès que possible après notification du présent marché ; l'ensemble des PV Feu doivent être transmis avant le début des travaux, sous peine que le Titulaire doive prendre les mesures correctives à sa charge.

Ils devront prendre en compte le cahier des charges sécurité annexé à cette consultation.

4. CONTACTS

Pour toutes questions en cours de consultation, les entreprises concernées par ce dossier ont la possibilité de contacter la maîtrise d'ouvrage via la plateforme PLACE, qui pourra le cas échéant transmettre à la maîtrise d'œuvre les questions ou remarques relevant des études.

5. DOCUMENTS À RETOURNER

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des documents suivants :

- Le descriptif technique ci-dessous par lot
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) des différents postes par lot
- Le B.P.U pour le lot 1 Agencement
- Pièces graphiques
- Cahier de plans généraux A3
- Cahier de plans détaillés relatifs à chacun des lots A3
- Annexes diverses par lot

L'offre des candidats aux marchés devra comporter une décomposition explicite des prix indiqués pour chaque poste telle qu'exprimée dans le tableau intitulé **Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF)** joint au CCTP. Toute offre qui ne répondrait pas aux impératifs de décomposition des prix ou qui serait formulée en dehors du cadre de la DPGF serait déclassée.

Les candidats au lot Agencement rempliront également le BPU faisant partie intégrante du marché.

La formulation des réponses à l'appel d'offre ainsi que la liste des documents administratifs à fournir sont décrites dans l'avis d'appel public à la concurrence. Les candidats devront signer le planning d'intervention.

Le présent C.C.T.P. a pour objet de donner aux candidats les renseignements et spécifications techniques leur permettant d'établir leur offre et de réaliser ensuite les ouvrages mis au point avec le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre. Avant tout début d'exécution des prestations, le titulaire de chaque marché sera réputé avoir pris pleine connaissance de tous les éléments en relation avec l'exécution des prestations qui lui incombent, et d'avoir apprécié exactement toutes les conditions d'exécutions et sujétions. En conséquence, le titulaire devra solliciter toute information complémentaire dont il ressentirait le besoin avant d'engager les opérations.

Le titulaire s'engage à une obligation de résultat générale, tant en termes artistiques et techniques, que chronologiques et financiers.

Après l'achèvement des travaux, les installations devront satisfaire aux essais et vérifications conformément à la réglementation en vigueur.

Pièces à retourner :

- Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) pour chaque poste par lot

à renvoyer avec les montants et les coordonnées de l'entreprise (cachet, date, signature).

- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) pour le lot 1 Agencement

à renvoyer avec les montants et les coordonnées de l'entreprise (cachet, date, signature).

- Délai prévisionnel d'exécution des travaux sur site par lot

à renvoyer avec les coordonnées de l'entreprise (cachet, date, signature).

- Dossier technique décrivant les techniques de mises en œuvre pour chaque poste

à renvoyer avec les coordonnées de l'entreprise (cachet, date, signature).

6. LOCALISATION – TRANSPORT - LIVRAISON

Les prestations comportent le transport des éléments de construction et leur manutention jusqu'aux espaces d'exposition.

Il sera demandé aux entreprises retenues de fournir à la maitrise d'ouvrage les noms des ouvriers qui participeront aux travaux et les immatriculations des véhicules.

Les entreprises devront être autonomes du déchargement à la mise en œuvre sur site.

Elles devront prévoir les véhicules à hayon, chariots à palettes et chariots divers permettant d'assurer cette autonomie.

L'exposition se tient au niveau 5, dans la salle d'exposition temporaire.

Accès pour la livraison des matériaux :

51, rue de Bercy, Paris 12ème.

L'accès se fait par la rue Jean Renoir sur laquelle ouvre une aire de livraison. Dans cette aire un monte-charge dessert, à partir du rez-de-chaussée, le niveau –1 (réserves), et le niveau 5 (salle des expositions temporaires).

Caractéristiques du monte-charge MC2B :

Cabine : Largeur = 130 cm / Profondeur = 303 cm / Hauteur = 213 cm

Porte : Largeur = 130 cm / Hauteur = 210 cm / Charge maximum = 2 tonnes

La charge admissible des salles d'exposition est de 500Kg/m2.

En cas de nécessité de livraison par grue d'éléments hors format, un mail d'information sera impérativement envoyé par le titulaire deux semaines au plus tard avant la prestation. Si cette prestation s'impose, les candidats l'indiqueront dès leur offre.

B. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

1. CONSISTANCE DES TRAVAUX – OBLIGATION DES ENTREPRISES

Les entreprises s'engageront à réaliser les travaux selon les règles de l'art, conformément aux prescriptions des **DTU** en vigueur.

Nota : inclut implicitement tout document d'ordre réglementaire paru avant l'exécution des travaux.

Lorsqu'il s'agira de procédés industrialisés, la mise en œuvre, les matériaux et accessoires utilisés devront être en tous points conformes aux préconisations et recommandations du fabricant, avec, si nécessaire, les extensions de garantie à communiquer au Maître d'œuvre avant tout début d'exécution. Les travaux du présent marché concernent la réalisation de l'ensemble des prestations à exécuter tous corps d'état confondus pour livrer des ouvrages en parfait état de finition et de fonctionnement.

Tous les agencements seront **conformes à la réglementation incendie** des bâtiments de première catégorie. L'ensemble des matériaux est **classé non feu**, les certificats des matériaux devront être fournis, ils devront être conformes aux réglementations en vigueur.

L'ensemble des éléments est à pré-fabriquer en atelier, **livrer et poser** sur site.

Pour l'établissement des lots séparés, les entreprises certifient avoir pris connaissance de l'ensemble des travaux qui seront à réaliser, s'être rendu sur place, avoir parfaitement reconnu le site pour l'exécution de ses prestations. (Exception faite, naturellement, des entreprises ayant déjà réalisé des travaux sur ce site). Les entreprises devront également avoir pris connaissance des matériels concernés par la scénographie.

Les entreprises sont également réputées connaître toutes les contraintes de sécurité – sûreté et d'accessibilité du site. L'offre doit être établie en incluant toutes les incidences financières découlant des dernières réglementations concernant l'hygiène et la sécurité sur les chantiers.

La localisation des ouvrages résulte de plans, coupes et détails divers établis par le scénographe, le présent descriptif complétant ceux-ci quant à la **nature et l'étendue des travaux**.

Dans le présent descriptif, le scénographe s'est efforcé de renseigner l'entreprise sur la nature des travaux à effectuer, sur leur nombre et leurs emplacements.

Cette description n'a aucun caractère exclusif et limitatif. L'entreprise devra exécuter comme étant compris dans son offre, sans exception, ni réserve, tous les travaux de sa profession nécessaires à l'achèvement complet de son lot conformément aux normes en vigueur. Il lui sera permis d'apporter des solutions améliorant la fonctionnalité tout en conservant l'image et la destination du projet.

L'entrepreneur devra **prendre contact avec les corps d'état** dont les ouvrages seront en liaison avec les siens, de façon à assurer une parfaite coordination à l'exécution. Il sera disposé à fournir aux autres entreprises toutes les informations sur ses ouvrages dont elles auraient besoin. Les travaux comprennent **tous les appareillages, échafaudages, moyens de levage et de manutention, le stockage provisoire** et l'amenée à pied d'œuvre du matériel ainsi que l'enlèvement des déchets et gravois et le nettoyage intégral des ouvrages posés et des autres ouvrages salis.

Enfin, l'entrepreneur est toujours responsable :

- de **la protection de ses ouvrages** contre le vol et contre toute dégradation pendant le stockage, et des travaux jusqu'à leur réception.

- de la protection des sols et structures de la Cinémathèque française (pose d'un polyane ou du papier kraft de protection par le lot Agencement, pose de plaques de circulation ou de seuil par tous les titulaires en fonction de leurs charges/appareils)

- des **nettoyages en cours et en fin de chantier**.

L'entrepreneur devra en outre prévoir son installation sur le site **conformément à l'avis de la commission de sécurité.** Le titulaire exécutera ses prestations en conformité avec la réglementation du travail concernant l'hygiène et la sécurité

Les entreprises intervenantes sont tenues de respecter les normes en matière de sécurité des travailleurs sur les chantiers (échelles et escabeaux non réglementaires interdits par exemple). Le port du casque sera exigé en cas d'intervention dans les plafonds et de travaux de démontage des expositions.

Lors de travaux par points chauds ou susceptibles de provoquer de la poussière, l'entreprise avertit le responsable sécurité pour la délivrance d'un permis de feu. Ce permis doit être demandé systématiquement au début des travaux par le responsable de l'entreprise en charge du chantier auprès du responsable sécurité de la cinémathèque.

L'emploi de poste d'oxycoupage ou utilisant des gaz comprimés combustibles ou explosifs est interdit pendant la présence du public dans l'établissement. Leur entreposage est interdit.

Les travaux ne devront pas faire obstacle aux itinéraires d'évacuations.

Les issues de secours et les passages pour y accéder devront être dégagés en toutes circonstances. Un passage de 2 UP doit en permanence être dégagé vers les sorties de secours.

L'entrepreneur est sensibilisé au fait que ce projet prend en compte des objectifs de **développement durable**. L'entreprise utilisera des bois norme FSC/PEFC

Les peintures devront porter le label : Ecolabel européen ou équivalent à minima

Les certificats de ces différents matériaux devront être fournis au maitre d'ouvrage avant le début des prestations.

2. REMARQUES RELATIVE AUX OPTIONS, CONCERNANT L'ENSEMBLE DES LOTS

Une « option » est une prestation supplémentaire, prévue dans le marché par l'acheteur public. Le candidat doit obligatoirement répondre aux options et les chiffrer. Les options sont levées lors de l'attribution du marché.

3. PLANS D'EXÉCUTION

Avant toute exécution les entreprises vérifieront toutes les cotes des dessins qui lui seront remis, ainsi toutes les dispositions particulières aux plans pouvant influencer ses travaux (aplomb, décrochements, alignements et autres). Il signalera toutes les dispositions qui lui sembleraient contraires à la réglementation, ainsi que les erreurs ou omissions qu'il aurait pu relever. **Les ouvrages imprévus mais nécessaires, au complet achèvement des travaux et qui apparaîtraient lors de cette étude, seront réputés faire partie intégrale du forfait.**

4. CONDITIONS D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Les travaux seront exécutés en heures normales, suivant le planning établi par le Maître d'œuvre et visé par la maitrise d'ouvrage. Chaque responsable de chaque lot assurera avec son personnel l'ouverture et la fermeture du chantier afin de le placer en parfaite mise en sécurité contre le vol, et il en sera responsable auprès du Maître d'œuvre.

Il devra mettre en œuvre les moyens et le personnel nécessaires pour respecter les délais d'exécution. Les entreprises devront prendre en charge l'amenée, l'établissement et l'enlèvement de tous les appareils, supports, protection des sols pérennes, échafaudages et installations provisoires pour la réalisation de son chantier.

Pour le lot 1 Agencement, la protection des sols par un matériel protecteur de type polyane ou papier kraft, et plaques de roulement devra impérativement être mise en place.

5. PROCÈS VERBAUX

Tous les produits et matériaux employés sur le chantier possèderont obligatoirement un procès-verbal d'essai et de résistance au feu testés par des laboratoires agréés. Les fiches techniques de ces matériaux ne précisant pas toutes le PV de résistance au feu, un document spécifique et agréé doit être fourni par les titulaires de travaux.

La remise de ces procès-verbaux est obligatoire avant le début d'exécution des travaux, ainsi que, le cas échéant, le bordereau d'approbation du Bureau de contrôle des travaux réalisés.

6. NETTOYAGES

Il est précisé :

- Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et les entreprises devront prendre toutes dispositions utiles à ce sujet.
- Il est donc demandé aux entreprises de maintenir propre en permanence non seulement le chantier mais tous les espaces que la société aura à emprunter notamment les monte-charges ; la société est tenue de maintenir intact l'état de l'existant et de mettre en œuvre tous les moyens et protections nécessaires (protection des sols notamment pour éviter les marques et rayures etc.).
- Lors des travaux d'agencement des expositions, les entreprises devront prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la propagation des poussières dans les salles, en cas de découpe de panneaux, de ponçage et autres activités similaires. L'entreprise devra se munir d'aspirateurs de poussières adaptés aux machines utilisées.
- En fin de travaux, les entreprises devront enlever toutes les protections et effectuer tous les nettoyages nécessaires dans tous les locaux touchés par les travaux, de même que dans ceux utilisés pour le passage des ouvriers, les approvisionnements et l'enlèvement des gravois.
- Les frais de ces nettoyages resteront à la charge de chaque entreprise (nettoyage complet avant réception des travaux).

7. DÉCHETS DE CHANTIER

- **Respect de la législation et de la réglementation.**
- Les déchets de chantiers de bâtiment devront être gérés et traités par les entreprises dans le cadre de la législation en vigueur à ce sujet.
- **Enlèvement des déchets :** Les déchets et emballages ne devront en aucun cas être mis en vrac aux abords du bâtiment, ils seront traités et évacués, conformément à la réglementation en vigueur à ce sujet, notamment : les déchets classés « dangereux » seront évacués en centre d'enfouissement de classe 1 ; les déchets inertes, en classe 3.
- En ce qui concerne les emballages : les emballages ayant contenu des produits classés « dangereux » seront évacués à un centre d'enfouissement de classe 1 ; les autres emballages devront obligatoirement être valorisés.

8. RÉUNION DE CHANTIER

De façon à assurer une bonne coordination des équipes, une réunion sera organisée sur place à un rythme hebdomadaire.

Un rendez-vous général de chantier aura lieu toutes les semaines au jour et à l'heure qui seront arrêtés d'un commun accord à l'ouverture du chantier.

Il est obligatoire et les entreprises sont tenues d'y assister ou de s'y faire représenter par un Conducteur de Travaux qualifié et permanent, ayant pouvoir de décision ou de relais d'information.

9. COMPTE-RENDU DE CHANTIER

Les réunions de chantier feront l'objet de comptes rendus établis et diffusé par le Maître d'œuvre et diffusés aux Entreprises.

Ces comptes rendus, numérotés, prennent un caractère contractuel après 5 jours et devraient éviter toute correspondance parallèle.

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) correspond à la subdivision suivante
Lot I : Agencement
Lot II : Signalétique
Lot III : Éclairage

Comme sur toutes expositions, l'interaction entre les lots est naturellement très serrée. Et il est instamment demandé aux différentes entreprises de travailler en bonne intelligence et de prendre largement connaissance des plans et descriptifs relatifs aux autres lots.

LOT I – Agencement

PRÉPARATION DU CHANTIER

A. INSTALLATION, STABILITÉ ET PERCEMENTS DES OUVRAGES

Tous les systèmes de fixation nécessaires à la bonne tenue des ouvrages sont à la charge du Titulaire ; ils seront toujours soumis à l'approbation du Scénographe avant l'exécution.

L'ensemble des cloisons doit être autoportant : les structures ne seront pas vissées au sol mais collées avec scotch double-face sur scotch non-migrant, et lestés avec du sable.

Le Titulaire devra prévoir dans sa prestation toutes sujétions (élingues…), afin de rendre stable les cloisons si cela s'avère nécessaire. Tous les raidisseurs nécessaires à une bonne tenue seront prévus.

Le Titulaire devra maintenir l'ensemble des accès aux dispositifs de sécurité et de surveillance. Aussi, lorsque le doublage ou la cimaise passe devant un équipement, elle devra concevoir les accès et trappes permettant un accès aisé et discret aux installations à maintenir. Les percements nécessaires aux divers passages de câble relatifs aux alimentations électriques sont à la charge du Titulaire ainsi que les ouvertures diverses d'accès type trappes d'accès.

Le Titulaire devra également prévoir dans le cadre de sa prestation tout aménagement demandé par le Bureau de Contrôle afin de garantir le respect des ouvrages aux normes de sécurité.

Le Titulaire reconnaît parfaitement connaître le type de contrainte et d'utilisation finale de ses fabrications.

Rappel : pour l'établissement de son projet d'exécution, ainsi que pour ses notes de calcul, le Titulaire prendra en compte les données suivantes :

- Aucune fixation mécanique n'est possible au sol de l'ensemble des salles ;
- Possibilité de lestage ;
- Contraintes au basculement des ouvrages : poussée de 150 kg exercée à une hauteur de 1m50, quelles que soient les œuvres accrochées sur ceux-ci ;
- **Charge admissible au sol : 500 Kg/m²**
- **Charge admissible par point sur les rails halfen existants au plafond : 85K g/m²**

B. TRAVAUX DE MENUISERIE

Tous les revêtements muraux des cimaises seront en MDF M1 de 19 mm d'épaisseur au minimum, sauf indication contraire. Les parements devront être parfaitement lisses, ils seront enduits avant mise en peinture. Toutes les jonctions d'angle entre parements se feront à coupe d'onglet, afin de garantir une finition parfaite. Les arêtes doivent être vives.

Dans une démarche écoresponsable, le Titulaire devra récupérer certaines cimaises doubles faces et mobilier de l'exposition précédente.

Les entailles pour quincaillerie auront la profondeur voulue, ne réduiront pas la résistance des bois et ne devront pas engendrer de déformation des ouvrages.

Les joints entre panneaux MDF seront traités avec feuillure pour recevoir des bandes calicots et enduit.

Tous les parements destinés à être peints seront rigoureusement poncés, afin de faire disparaître toutes traces de corroyage. Tous les trous de vis, les joints entre panneaux ou autres devront être parfaitement rebouchés en attente de peinture.

Le Titulaire portera une attention particulière à l'état de surface et à l'homogénéité des panneaux pour s'assurer d'une mise en peinture parfaite.

L'assemblage entre panneaux ne permettra aucun désaffleure, décalage ou joint ouvert et assurer une finition parfaite. Toutes les mises en jeu nécessaires seront à effectuer avant la mise en peinture.

C. QUINCAILLERIE

Les articles de quincaillerie seront mis en place avec le plus grand soin, les entailles nécessaires à leur pose auront la profondeur voulue pour ne pas altérer la force des profilés des supports et des bois, elles auront les dimensions précises de la ferrure en largeur et en longueur. Elles seront exécutées de telle sorte que les pièces affleurent exactement les profilés de support et les bois. Une finition parfaite de ces entailles sera particulièrement exigée.

Les vis seront toujours adaptées à l'importance de l'ouvrage qu'elles doivent fixer et présenteront une finition adaptée à l'ouvrage. Elles ne devront pas engendrer d'éclatement des bois. L'ensemble des visseries visibles sera en acier cadmié de la couleur demandée par le Scénographe, avec tête fraisée et empreinte 6 pans creux ou Tork.

Les ouvrages qui ne seront pas jugés recevables tant pour la fourniture que pour la pose seront immédiatement déposés et remplacés. Si les entailles faites dans les bois nécessitent des modifications, ou même le cas échéant, entraînent le remplacement pur et simple des menuiseries, le Titulaire en supportera seul les responsabilités, charges, retards et frais en découlant.

D. MÉTAL

Tous les ouvrages seront exécutés avec le plus grand soin. Les éléments en métal seront toujours de première qualité et répondront aux normes NF et EN qui les concernent, du domaine ICS 77-140 (catalogue AFNOR).
Tous les laminés, profilés, tubes, etc. devant être mis en œuvre seront de 1re qualité, liants, nerveux, sans aspérités, grique, gerçure, brûlure ou autre défaut pouvant nuire à l'aspect ou à la qualité des ouvrages.
Les parties mobiles auront un jeu tenant compte de la chaleur, de la dilatation possible des bois, des fers et de la peinture.
Les éléments métalliques visibles seront tous thermolaqués, sauf indication contraire.

E. MOBILIER ET VITRINES

Le mobilier et les vitrines seront fabriqués en MDF M1 de 19 mm, sauf indication contraire.

Les verres des vitrines à réaliser seront constitués de verres feuilletés clair d'épaisseur minimale 8,8mm (44.2) composés de 2 verres de 4mm collées avec un PVB correspondant au niveau de sécurité anti-vandalisme P2A, norme (UNI EN 356). Tous les chants doivent être polis.

Les capots des vitrines seront constitués de plaques de plexiglass PMMA, incolore, brillant. Sauf indication contraire, son épaisseur sera de 6 ou 8mm.

Les vitrines seront protégées durant toute la phase du chantier et nettoyées (intérieur et extérieur) par le Titulaire avant l'accrochage. **Aucun matériel ne devra être posé sur ces vitrines durant le chantier.**

Afin de d'éviter tout problème au moment de la pose des verres lors de l'accrochage des œuvres, un test devra être réalisé, pour les réceptions de chantier, afin de s'assurer que les vitrines ferment correctement.

De plus, le Titulaire sera sollicité pour assurer la fermeture des vitrines pendant les périodes d'accrochage des œuvres de l'exposition et l'ouverture de ces dites vitrines lors des périodes de dépose. Ces interventions doivent être incluses dans l'offre tarifaire du Titulaire.

Lorsqu'il n'interviendra pas directement, le Titulaire mettra à disposition de la Cinémathèque française la visserie nécessaire à la fermeture de ces vitrines.

F. HABILLAGE ET CALFEUTREMENT

Le Titulaire devra exécuter tous les habillages et calfeutrements entre ses ouvrages (meubles, agencements, blocs-portes, bâtis, poteaux etc.) et les ouvrages adjacents (murs, cloisons, plafonds, faux plafonds, menuiserie, agencement etc.). Aucun autre lot n'aura à intervenir.

G. PEINTURE

À titre indicatif, deux couches de peintures sont prévues, l'uniformité des surfaces peintes devra être parfaite. Le Titulaire devra prévoir le nombre de couches nécessaire à l'objectif (selon appréciation du Scénographe et de la Cinémathèque française) selon le pouvoir couvrant de la peinture, la qualité du support et la qualité de la pose. Les parties basses devront être particulièrement soignées. Une attention particulière sera portée à la finition des mobiliers (socles, bancs) avec enduit lisse. Le Titulaire veillera à respecter un jeu nécessaire à la bonne mise en place des éléments rapportés.

Il est demandé au Titulaire :

- d'être présent jusqu'à la fin du chantier de construction ;
- de prévoir la mise à disposition ponctuelle d'un ou deux peintres dans la semaine précédant les inaugurations pour les retouches.

Type de peinture
Peinture acrylique haut de gamme avec une finition **mat** de type Hydrotex (ECOLABEL) ou équivalent. Les teintes choisies sont tirées de la gamme argile.

Préparation
Il est attendu au Titulaire d'exécuter les inévitables reprises ponctuelles d'enduits et ponçages supplémentaires sur les surfaces livrées prêtes à peindre.

Finition
La finition des peintures devra être parfaite. Le Titulaire est responsable de la qualité de son travail. Les décollements, fissures, cloquages, etc. qui se produiraient seraient à sa charge.

Préparation pour la signalétique
Un soin particulier sera apporté à la finition des surfaces où des signalétiques seront appliquées (dos bleus ou équivalent). Il sera nécessaire d'appliquer une couche d'apprêt et une couche de peinture.

Retouches
Les inévitables retouches de peinture sont à la charge du Titulaire.

Émissions chimiques
Les travaux de peinture seront réalisés dans un planning compatible avec le planning d'installation des œuvres, prenant en compte les temps de séchage et d'évaporation des éventuels solvants. Les émissions chimiques devront être limitées et le temps de séchage d'au minimum 72 h avant l'arrivée des œuvres.

Échantillons
Pour chacune des couleurs sélectionnées par la Maîtrise d'œuvre (à titre indicatif, environ 7 couleurs sur l'ensemble de l'exposition), des échantillons 500 x 500 mm de médium de 3mm d'épaisseur, avec une finition peinture (y compris préparation du support). Plusieurs échantillons seront demandés (3 à 5 par teinte), aucune commande de mise en œuvre de peinture ne sera faite avant approbation des échantillons.

H. INSERTION DES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE

Lors des études d'exécution, la fourniture, la pose et l'intégration des dispositifs d'éclairage feront l'objet d'une réunion de travail spécifique entre les Titulaires des différents lots concernés. Les réservations, trous et percements réalisés dans les éléments menuisés de toute nature et nécessaires aux cheminements des câbles électriques sont à la charge du lot Agencement.

I. MOQUETTES

Les revêtements de sol présenteront un classement au feu M4

La pose des moquettes sera effectuée après les peintures et toutes les précautions seront prises pour éviter les détériorations, notamment avec la pose au sol d'un ruban adhésif protecteur sous le ruban double face.

Les revêtements de sol seront protégés après la pose avec un film polyane ou du papier kraft, afin de ne pas être endommagés pendant les travaux et l'accrochage. Si cette protection venait à être arrachée, déchirée ou dégradée, elle devra être immédiatement remplacée par une nouvelle fournie par le Titulaire, cela aux frais du Titulaire. Si La moquette venait à être dégradée en cours de chantier par défaut de protection, elle devra être remplacée aux frais du Titulaire.

Des échantillons de 30x30cm devront être fournis pour validation par la maitrise d'ouvrage et de la maîtrise d'ouvrage avant la commande.

Mise en œuvre des moquettes

- Les revêtements de sols seront posés avec façon de découpe et de jonction des lés soignés. Le calepinage des lés sera validé sur plan par le maître d'œuvre avant le démarrage de la pose ;
- Aucune plinthe en recouvrement n'étant prévue, en conséquence, les bords des revêtements de sols devront être découpés soigneusement le long des murs ;
- Pour des raisons mécaniques et d'optimisation des coûts l'utilisation de lés de grandes largeurs est fortement conseillée ;
- Les revêtements de sols ne doivent pas gondoler et seront retendus, si nécessaire, par l'entreprise du présent lot durant toute la durée de l'exposition ;
- L'entreprise doit prévoir des barres de seuils pour l'ensemble des revêtements de sols, le modèle choisi devra être validé par la maîtrise d'œuvre ;
- Les revêtements de sols et les barres de seuils seront fixés par adhésif double face sur ruban de crêpe de masquage adhésif large (type tesa®Masquage ou équivalent), afin de prévenir toute migration de colle de l'adhésif double face dans les sols. L'adhésif ne devra pas détériorer les revêtements et finitions du support.

Description des ouvrages à réaliser

Les cotes données dans le présent document sont indicatives : l'entreprise se chargera de prendre les cotes nécessaires à une exécution précise des différents éléments. **L'ensemble, des ouvrages fabriqués et installés, doit avoir une résistance au feu M1. L'entreprise fournira les certificats de classement au feu des matériaux utilisés.** Le chantier se déroulera dans un respect légitime de l'espace existant.

De façon générale, les matériaux auront un **classement au feu M1**, les verres verticaux seront en verre feuilleté, les assemblages visibles seront réalisés à l'aide de coupe à l'onglet, les éléments menuisés seront réalisés en MDF.

Une attention toute particulière sera portée aux finitions des arêtes et de la peinture.

Les percements nécessaires aux divers passages de câbles, relatifs aux alimentations électriques, sont à la charge de l'entreprise tout comme les ouvertures d'accès, en concertation avec chaque LOT.

Les différents panneaux doivent être parfaitement jointifs, afin de faciliter la mise en peinture de l'ensemble. Un parfait traitement des surfaces, des chants et des assemblages, sera demandé.

Rien ne peut être fixé au sol, ni au plafond. Il est cependant possible de stabiliser l'ensemble par tiges filetées sur les rails Halphen existants si nécessaire.

Il est aussi possible de double-facer la base des cloisons au sol mais pas au plafond.

Les adhésifs ne doivent pas laisser de marques sur le sol à l'issue du démontage. Il incombe au titulaire du lot agencement de nettoyer les surfaces éventuellement concernées, après dépose des éléments.

L'entreprise devra produire un tracé au sol de l'implantation des cimaises dans les espaces avant le début du montage. Ce tracé permettra la mise en place du câblage de l'exposition lors de la première semaine de chantier et sera validé conjointement par la MOE et la MOA.

Pour les éléments spécifiques : teintes de peinture, choix des textiles (vélum, voiles, tulles) des **échantillons** seront présentés en amont à la maîtrise d'œuvre pour validation.

L'entreprise fournira les certificats de classement au feu des matériaux utilisés.

L'ensemble des éléments mis en place respectera les DTU en vigueur et les règles de sécurité propres aux Établissements Recevant du Public.

La prestation comprend le nettoyage des espaces en cours et en fin de chantier, l'évacuation des gravats occasionnés par la construction et leur mise à la benne, et ce autant de fois qu'il sera jugé nécessaire pour la bonne tenue du chantier. Elle inclut également la protection des sols par un matériel protecteur de type polyane ou kraft, et plaques de roulement devra impérativement être mise en place par l'agencement.

I-0 Échantillons

L'Entreprise, devra fournir et présenter pour approbation l'ensemble des échantillons et premier de série nécessaires à la réalisation de ses prestations comprenant au minimum, les éléments suivants :

Échantillons transversaux sur l'ensemble des ouvrages :

- Pour chacune des couleurs sélectionnées par la Maîtrise d'œuvre (à titre indicatif, environ **8** couleurs sur l'ensemble de l'exposition), des échantillons sur **format A4 sur un MDF 3mm d'épaisseur**, avec une finition peinture mat (y compris préparation du support). Plusieurs échantillons seront demandés (2 teints maximum), aucune commande de mise en œuvre de peinture ne sera faite avant approbation des échantillons.
 - Section 1, 2 et 3 : « Sable » T212 + « Mahoya » C207
 - Section 4 et 6 : « Cosmos » C307 + « Sidéral » C205
 - Section 5 : « Céleste » C308
 - Section 5 alcôve Cabine de bateau : « Ombre brulée » T444
 - Section 7 : « Kyoto » T514 + « Prométhée » C606
- Un ou plusieurs échantillons du matériau « eau » de type Sibu teinte aqua pour les podiums, de dimensions 200 x 200mm
- Un ou plusieurs échantillons du matériau simili cuir ou similaire pour la banquette de la cabine de bateau de dimensions 200 x 200 mm
- Un échantillon de moquette de teinte grise (référence couleur à confirmer) prévue dans l'exposition, de dimensions 300 x 300 mm.
- Un échantillon de toile de projection de type : Showtex 4830 RP grey, pour validation auprès du service audiovisuel de la CF

I-1 Cimaises et structures

Les cimaises sont repérées aux pages 5, 56 à 60 du cahier technique lot 1 et le plan de peinture à la page 14 du cahier technique lot 1.

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) correspond à la subdivision suivante du sous-lot I-1 Cimaise. L'ensemble des ouvrages décrits ci-dessous est illustré par les plans de détails.

Sauf mention contraire, il s'agit d'éléments en medium (la peinture est décrite dans le lot I-4). Les éléments seront livrés prêts à peindre – l'assemblage, les fixations, la pose des bandes, les enduits et le ponçage sont à la charge du présent lot. Tous les joints doivent être invisible.

Les cloisons sont de hauteurs variables suivant les espaces, sont construites en MDF M1 prêt à peindre (lot I-4) et parement en MDF M1 19mm sur châssis. Ce sont des cloisons (CDF) : cimaise double faces ou (CSF) : cimaise simple face. Elles sont ouvertes en partie haute afin de permettre les arrivées de câble. Un joint creux de 10mm est à prévoir en bas des cimaises pour faciliter la mise en peinture.

Attention : par souci d'éco-responsabilité des cimaises ont été réutilisées de l'exposition précédente : Belmondo.

Des échelles de différentes hauteurs sont utilisées :

- **43 échelles de 320 cm de hauteur**
- **5 échelles de 280cm de hauteur**

Les parements bruts de l'exposition Belmondo sont également réutilisés :

- **230 m2 de parements réutilisés**

Les plans de l'exposition précédente sont présents en annexe pour bien vérifier les métrages carrés ainsi que les échelles.

Deux trappes RIA seront à créer dans des cimaises existantes (voir cahier de plan p. 57)

Pour le reste des nouvelles cimaises construites :

Les cimaises peuvent ponctuellement être fixées aux murs attenants afin d'assurer la stabilité mutuelle des ouvrages. **L'entreprise devra prévoir dans sa prestation les différents éléments de fixation (élingues …) ou tout autre élément nécessaire, afin de stabiliser l'ensemble des cloisons.**

Ces cloisons seront réalisées ainsi :

- Une structure d'ossature bois assemblé vissé ;
- Pour les cimaises double face, deux parements en medium M1 de 19 mm d'épaisseur, vissés sur la structure sur les faces avant, arrière et les côtés visibles ;
- Pour les cimaises simple face, un parement en medium M1 de 19 mm d'épaisseur, vissé sur la structure sur les faces avant et les côtés visibles ;
- Les semelles des cimaises seront double-facées au sol sur un scotch non migrant.

Le Titulaire veillera à ce que les jonctions des plaques en bois sur tous les ouvrages du présent lot soient invisibles et parfaitement masquées et que ces joints soient traités dans la planéité de la cimaise (assemblage par languette). Le mode opératoire choisi par le Titulaire évitera toute fissuration le long des joints et garantira un aspect lisse et uniforme tout au long de l'exposition.
Les parements devront être parfaitement lisses et seront enduits avant la mise en peinture. Toutes les jonctions d'angle entre parements se feront à coupe d'onglet, afin de garantir une finition parfaite. Les arêtes doivent être vives.
Les entailles pour quincaillerie auront la profondeur voulue, ne réduiront pas la résistance des bois et ne devront pas engendrer de déformation des ouvrages.
Les joints entre panneaux MDF seront traités avec feuillure pour recevoir des bandes calicots et enduit.
Tous les parements destinés à être peints seront rigoureusement poncés, afin de faire disparaître toutes traces de corroyage. Tous les trous de vis, les joints entre panneaux ou autres devront être parfaitement rebouchés en attente de peinture.
Le Titulaire portera une attention particulière à l'état de surface et à l'homogénéité des panneaux pour s'assurer d'une mise en peinture parfaite.
L'assemblage entre panneaux ne permettra aucun désaffleure, décalage ou joint ouvert et assurer une finition parfaite. Toutes les mises en jeu nécessaires seront à effectuer avant la mise en peinture.
Les assemblages visibles d'angles de panneaux fixes ou mobiles sont systématiquement renforcés puis mastiqués ou enduits/ou et poncés avant mise en peinture, pour garantir une parfaite finition des ensembles et leur pérennité.
Les essences, les choix et les caractéristiques des bois employés sont conformes aux prescriptions des normes. Les bois entrant dans la composition des ouvrages doivent recevoir un traitement de marque agréé par le Centre Technique du Bois (C.T.B.) (label CTB-F). Le traitement ignifuge des bois sera à cœur et conforme à la réglementation incendie M1 selon positionnement dans l'ouvrage. Aucun traitement rapporté des matériaux n'est admis.

L'ensemble est assemblé par vis, les agrafes et clous ne sont pas admis.
Lors de la phase EXE, le titulaire devra prendre connaissance de l'inventaire des éléments mis à disposition et devra proposer un plan de pose précis à la maitrise d'œuvre et la maitrise d'ouvrage.

Les cloisons seront utilisées pour acheminer les passages de câbles qui seront formellement invisibles. Les passages seront à réaliser à l'intérieur des cimaises à fournir et en réemploie, attention à bien les prendre en compte dans la réalisation des échelles. Le prestataire devra intégrer les percements et réservations nécessaires et réaliser les travaux en coordination avec les prestataires des lots éclairage et audiovisuel de façon que les câblages et autres matériels de support de ces installations soient intégrés aux constructions.

Une attention toute particulière devra être apportée par l'entreprise sur le traitement des jonctions entre parements ainsi que dans les raccordements avec les cimaises existantes.

Nota : certaines cimaises intègrent des trappes et niches pour vitrines encastrées, trappes d'accès pour maintenance éclairage et audiovisuel et trappes pour passage des RIA. Celles-ci sont repérables dans le cahier de plans et décrites spécifiquement dans un paragraphe ultérieur.

RÉEMPLOI :
Les échelles et les cimaises en réemploi sont repérées à la page 57 du cahier technique lot 1 et le plan de peinture à la page 14 du cahier technique lot 1.

Une quantité d'échelles et de parements sont à réutiliser, créés pour l'exposition précédente *Belmondo, le Magnifique*. Ces éléments de réutilisation sont donc composés de deux types d'échelles de hauteurs différentes ainsi que des parements de médium à installer sur les échelles.
Voir Annexe lot 1 agencement « BELMONDO-EXE-260713 »

Échelles, en réemploi
Quantité : 43
Manutention et pose des échelles, en réemploi.
Hauteur : 320 cm
Épaisseur : 36 cm

Quantité : 5
Pose des échelles, en réemploi.
Hauteur : 280 cm
Épaisseur : 36 cm

Parements médium de 19mm
Quantité : 230 m²
Pose de parements en MDF de 19mm, en réemploi sur les échelles existantes de l'exposition Belmondo

CIMAISES MENUISÉES :
Les cimaises sont repérées à la page 58 du cahier technique lot 1 et le plan de peinture à la page 14 du cahier technique lot 1.

CD1 et L1 : Cimaise double face 1 et linteau 1
Quantité : cimaise : 9 m2
Fourniture et pose d'une cimaise double face, droite en MDF 19mm CD1 finition peinture mat (voir plan couleur)
Largeur : 440 cm x HT. 320 cm – passage de 230cm au centre de la cimaise HT. 210cm
Épaisseur : 20 cm
Hauteur : 320 cm
Fourniture et pose d'un linteau L1 double face en MDF 19mm finition peinture mat (voir plan couleur)
Largeur : 230 cm
Hauteur : 110 cm
Épaisseur : 20 cm

CD2 et L2 : Cimaise double face 2 et linteau 2
Quantité : cimaise : 20m2
Fourniture et pose d'une cimaise double face, droite en MDF 19mm CD1 finition peinture mat (voir plan couleur)
Largeur : voir p. 58 l'entièreté des cotes
Épaisseur : 20 cm
Hauteur : 320 cm
Fourniture et pose d'un linteau L1 double face en MDF 19mm finition peinture mat (voir plan couleur)
Largeur : 230 cm
Hauteur : 110 cm
Épaisseur : 20 cm

CD3 : Cimaise double face
Quantité : 6,4 m2
Fourniture et pose d'une cimaise double face, droite en MDF 19mm finition peinture mat (voir plan couleur) et d'un morceau de medium contre le mur existant
Largeur : voir cahier de plan p. 58

Épaisseur : 20 cm
Hauteur : 280 cm

CD4 : Cimaise double face
Quantité : 6,4 m2
Fourniture et pose d'une cimaise double face, droite en MDF 19mm finition peinture mat (voir plan couleur)
Largeur : 200 cm
Épaisseur : 20 cm
Hauteur : 320 cm

CD5 : cimaise spécifique CD5
Quantité : 24,3 m2
Fourniture et pose d'une cimaise double face, droite en MDF 19mm CD5 finition peinture mat (voir plan couleur)
Largeur : voir cahier de plan p. 58
Épaisseur : 13 cm
Hauteur : 320 cm
Réservation dans la cimaise de 428cm x HT. 181 cm (voir cahier de plan p. 60) pour l'installation d'une toile de rétro projection de type Showtex 4830 RP grey. Toile à agrafer sur l'arrière de la structure médium

PORTE TECHNIQUE : porte technique dans CD5
Quantité : 1
Fourniture et pose d'une porte technique en MDF 19mm finition peinture mat (voir plan couleur), charnières invisibles avec trou pour ouverture
Largeur : 90 cm
Hauteur : 210 cm

CD6 : Cimaise double face
Quantité : 6,6 m2
Fourniture et pose d'une cimaise double face, droite en MDF 19mm finition peinture mat (voir plan couleur)
Largeur : 205 cm
Épaisseur : 16 cm
Hauteur : 320 cm

CS1 : Cimaise simple face
Quantité : 16,2 m2
Fourniture et pose d'une cimaise simple face, droite en MDF 19mm finition peinture mat (voir plan couleur)
Largeur : 172 x 49 x 287 cm avec angle de 106°
Épaisseur : variable voir cahier de plan p.58
Hauteur : 320 cm

CS2 : Parements
Quantité : 23,68 m2
Fourniture et pose d'un parement à fixer sur échelles existantes, formant une cimaise droite en MDF 19mm finition peinture mat (voir plan couleur)
Largeur : 740 cm
Épaisseur : 19 mm
Hauteur : 320 cm

CS3 : Parements
Quantité : 25,12 m2
Fourniture et pose d'un parement à fixer sur échelles existantes, formant une cimaise droite en MDF 19mm finition peinture mat (voir plan couleur)
Largeur : 785 cm

Épaisseur : 19 mm
Hauteur : 320 cm

J1 à J6 : Joue pour échelles existantes
Quantité : 6
Fourniture et pose d'une joue, droite en MDF 19mm finition peinture mat (voir plan couleur)
Largeur : 45 cm
Hauteur : 320 cm

T1 à T2 : Trappe RIA
Quantité : 2
Fourniture et pose de trappes pour passage des RIA. Chaque trappe est composée d'une réservation dans la structure de la cimaise, d'un bâti menuisé avec battement rapporté côté intérieur, et d'un ouvrant sous tenture en MDF 19mm monté sur aimants, avec prise de main à définir.
Ces trappes ne devront en rien gêner l'utilisation du RIA.
Largeur : 500 mm
Hauteur : 500 mm
Les trappes s'intègrent de part et d'autre de la cimaise

Calfeutrage porte existante
Reprise, remise en état et calfeutrage de la porte existante de la porte de sécurité section 3 (côté sud) – cf. photo dans le dossier *Annexes Agencement LOT 1, « BELMONDO-EXE-260713 ».*

I-2 Mobilier

Les mobiliers sont repérés à partir de la page 62 du cahier technique lot 1

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) correspond à la subdivision suivante du sous-lot I-2 Mobilier. L'ensemble des ouvrages décrits ci-dessous est illustré par des plans détaillés.

Sauf mention contraire, il s'agit d'éléments en MDF 19mm M1 avec coupes à l'onglet et PMMA de 8mm le cas échéant où il y a une intégration de capot plexiglas. **La peinture est à la charge du présent lot (I-2 Mobilier)**

Attention, la majorité des éléments de mobiliers devront être préconstruits en atelier afin d'engendrer le minimum de poussière sur le chantier.

Un parfait traitement des surfaces, des chants et des assemblages, sera demandé.

L'ensemble, des ouvrages fabriqués et installés, doit avoir une résistance au feu M1. L'entreprise fournira les certificats de classement au feu des matériaux utilisés.

Podiums

Podium P1 :
Quantité : 1
Fourniture et pose d'un podium circulaire menuisé MDF 19mm M1 finition peinture mat – Gamme Argile Sable T212
Podium avec retrait de plinthe de 5cm et joint creux de 3 cm.
Diamètre : 200 cm
Hauteur : 20 cm

Podium P2 :
Quantité : 1
Fourniture et pose d'un podium avec formes arrondies (voir p. 64 pour toutes les dimensions). Podium menuisé en MDF 19mm avec revêtement de type Sibu Aqua sur la surface supérieure. Quantité : 3,7m2

Ce podium devra accueillir différents éléments :

1/ Une vitrine capote VJ2 en feuillure avec fixation sur le dessus par des vis et parclose à coller ou aimanter.
Cette partie du podium devra comprendre une installation de silicagel (voir détail p. 65), avec trappe accessible par l'extérieur pour pouvoir changer le silicagel durant l'exploitation de l'exposition. La partie de la cloche plexiglas installée en feuillure devra être complétée par un joint silicone pour garantir l'étanchéité.

2/ Intégration d'un écran 24 pouces, incliné à 30° - voir p. 66 pour les détails

3/ Intégration de la manip du « keyboard ». En attente de la fiche technique de la MOA. – voir détails p. 67
Des trappes devront être accessibles pour les deux éléments ci-dessus afin de faciliter l'accès aux câblages et pour la maintenance des équipements.

Podium P3 :
Quantité : 1
Fourniture et pose d'un podium menuisé en MDF 19 mm de forme triangulaire finition peinture mat
Dimensions : 207 x 178 x 166 cm
Hauteur : 112,5 cm
En attente d'information pour le soclage de l'œuvre qui vient dessus (voir p. 68)

Podium P4 :
Quantité : 1
Fourniture et pose d'un podium menuisé en MDF 19 mm en forme trapèze (voir p. 69). Podium avec revêtement type Sibu ocean aqua – Quantité : 11,7 m2
Dimensions : 234 x 589 x 460 x 234 cm (voir p.69)
Hauteur : 20 cm
Intégration du socle S1 sur le podium (p.87)

Podium P5 :
Quantité : 1
Fourniture et pose d'un podium menuisé en MDF 19 mm (p.70 cahier de plans pour les dimensions et le détail), finition peinture mat. Partie Podium « creux » pour installer des œuvres dessus et avoir l'impression du pont d'un bateau (voir détail p.69).
Hauteur de la partie avant du « bateau » : 62 cm
Lettres menuisées prévues au lot graphisme seront installées sur la partie avant.

Podium P6 :
Quantité : 1
Fourniture et pose d'un podium menuisé en MDF 19 mm divisé en 4 parties pour l'installation d'une œuvre. Podium aux coins arrondis (voir cahier de plan p. 71)
Dimensions générales : 310,5 cm x 186 cm
Hauteur : 46 cm
Décaissé au centre de 25,5 cm x 25,5 cm.
Le podium sera installé autour de l'œuvre (animatronique) et sera ajusté autour. De la peinture et de l'enduit sont à prévoir après l'ajustement définitif autour de l'œuvre.
Ce podium comprend un socle intégré pour la manipulation de l'œuvre (p.72). Ce socle est fixé au podium, et le plateau est évidé pour permettre l'intégration des manivelles de l'animatronique. Des percements seront à prévoir pour tous les passages de câbles. Le plan technique de cette installation est fourni et précédemment montré dans l'exposition à Los Angeles est inclus en annexe.
Cf. Annexes Agencement LOT 1, « AMMP_JAWS_Shark Interative »

Mobilier décors

D2 :

Quantité : 1

Fourniture et pose d'une table de « cabine de bateau » en MDF M1 19mm finition peinture mat. Plateau de la table avec bords arrondis. Piètement circulaire avec lest en partie basse + fixation à la moquette de l'exposition.

Dimensions générales : 70 x 50 cm (voir détails cahier de plans p.76)
Hauteur générale : 80 cm

D3 :

Quantité : 1

Fourniture et pose d'une banquette en angle menuisée en MDF M1 19mm. Avec mousse et revêtement simili cuir pour l'assise de couleur marron. Dossier en MDF M1 19mm finition peinture mat (voir cahier de plan p. 76)

Retrait en partie basse de 9 cm et de hauteur 7 cm

Dimensions générales : 173 x 172 cm
Profondeur : 50 cm (avec dossier)
Hauteur : Assise : 45 cm / Dossier 45 cm

D4 :

Quantité : 1

Fourniture et pose d'une « cage » en angle en aluminium – voir cahier de plan p. 77 pour le dessin exact. L'entreprise proposera le matériau qu'elle souhaite, l'effet voulu est une cage en aluminium comme sur l'image de référence p.77. Si elle propose un autre matériau, des échantillons seront demandés pour validation avec les scénographes.

L'entreprise proposera le matériau le plus adéquate possible pour la stabilité de cet élément de décor.

La cage est fixée avec un plat métallique à la cimaise attenante, et en partie basse avec un plat double facé sur le sol existant. Il sera à la charge de l'entreprise de proposer une solution de fixation solide.

Dimensions générales : 193 x 109 cm
Hauteur : 220 cm

TO 1 – D6 :

Quantité : 2

Fourniture et pose de moulures en MDF de 10mm largeur 7 cm de 410 cm de long finition peinture mat pour la cabine de bateau.

TO 4 – D1 :

Quantité : 1

Fourniture et pose d'une barrière de type décor en bois M1 finition peinture mat couleur blanche (voir p.75 pour le dessin exact de la barrière). La barrière sera fixée à la vitrine V1 vitrine cloche. Barrière installée sur un « plat » en partie basse qui sera solidaire de la vitrine V1 et également double facé au sol existant.

Dimensions : voir cahier de plans p.75
Hauteur : 88 cm

I-3 Vitrine

Les mobiliers sont repérés à la page 79 du cahier technique lot.

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) correspond à la subdivision suivante du sous-lot I-3 Vitrine. L'ensemble des ouvrages décrits ci-dessous est illustré par des plans détaillés.

Les vitrines sont composées d'éléments menuisés en MDF 19mm avec coupes à l'onglet et de capots ou parois verticales en verre de type feuilleté de 44/2 ou en PMMA de 8mm.

La peinture est à la charge du présent lot (I-2 Vitrine).

Un parfait traitement des surfaces, des chants et des assemblages, sera demandé.

L'ensemble, des ouvrages fabriqués et installés, doit avoir une résistance au feu M1. L'entreprise fournira les certificats de classement au feu des matériaux utilisés.

Attention, la majorité des éléments de mobilier devront être préconstruits en atelier afin d'engendrer le minimum de poussière sur le chantier.

Une réunion planning sera organisée en amont, après la notification aux entreprises, afin de caler les différents temps du chantier.

VITRINE EN RÉCUPÉRATION :

La plupart des vitrines de l'exposition sont des éléments réutilisés d'autres expositions – voir plan p. 80 de toutes les vitrines réutilisées.

Prévoir un aller voir lors de la phase EXE (janvier 2027) pour les éléments récupérés dans les stocks de la Cinémathèque française.

Manutention vitrines tables, capots existants
cf. plan de détail pages 23 et 24 du cahier technique du lot 1
Quantité : 1 ensemble
Manutention et pose des vitrines existantes suivantes :

- Vco1 – Vitrine costume – voir plan p. 81
- CP1 – capot 50 x 50 x 40 cm ;
- CL4 – capot vitrine pour socle S1 – 62 x 61 x 170 cm ;
- VT4 – vitrine table : 170 x 45 (dimensions extérieures) HT 20cm – Piètement 170 x 55 x HT. 84 cm ;
- VT5 – vitrine table : 300 x 60 x HT.45 cm (dimensions extérieures) – Piètement 300 x 60 x HT.75 cm ;
- VM2 – uniquement vitrine murale, plateau avec verre – prévoir nouveau piètement avec équerre type VM3 et VM4.
- Plateau dimension : 174,5 x 60,5 x EP. 16cm ;
- VM3 – vitrine murale, plateau avec verre – 100 x 56,5 x ep. 15,5 cm ;
- VM4 – vitrine murale, plateau avec verre – 100 x 60,5 x ep. 15,5 cm ;
- CP2 – capot prisonnier plexiglas 50 x 50 x pr. 30 cm ;
- CP3 – capot prisonnier, plexiglass 54,5 x 40,5 x 31 cm – prévoir dosseret si la tablette existante n'est pas gardée – à confirmer ;
- CP4 – capot prisonnier, plexiglass 60 x 60 x pr.50,5 cm ;
- CP5 – capot prisonnier, plexiglass 60 x 45 x pr.30cm ;
- CP9 – capot prisonnier, plexiglass 36 x 46 x pr.22,5 cm ;
- CP10 – capot prisonnier, plexiglass 36 x 46 x pr.22,5 cm ;
- CP11 – capot prisonnier, plexiglass 70 x70 x pr.42 cm.

La mise en peinture des vitrines en récupération est prévue au lot I-4 Peinture.

Prévoir l'intervention sur site d'une équipe pour la fermeture des vitrines après montage des œuvres, dans les deux derniers jours d'accrochage.

VITRINE À CONSTRUIRE :

5 éléments à construire voir plan p. 83

VJ1 vitrine cloche + socle MDF

Quantité : 1

Fourniture et pose d'une cloche en plexiglas et d'un socle menuisé en MDF 19mm finition peinture mat.

Capot plexiglas en PMMA 8 mm installé en feuillure avec vis de fixation sur les côtés et joint silicone pour s'assurer de l'étanchéité.

Dimensions : 230 x 70cm (dimensions extérieures)
Hauteur : 100 cm

Socle en MDF M1 19mm

Dimensions : 230 x 70 cm
Hauteur : 80 cm

VJ2 vitrine cloche

Quantité : 1

Fourniture et pose d'une cloche en plexiglas courbe (voir cahier de plans p. 85) Cloche installée en feuillure avec ajout de joint silicone pour garantir l'étanchéité et vissée sur la partie haute.

Dimensions : voir cahier de plan p.85
Hauteur : 47 cm hors feuillure

VJ3 vitrine cloche + socle MDF

Fourniture et pose d'une cloche en plexiglas et d'un socle menuisé en MDF 19mm finition peinture mat.

Vitrine cloche en PMMA installé en feuillure avec vis de fixations sur les côtés avec ajout de joint silicone pour garantir l'étanchéité.

Dimensions extérieures : 160 x 60 cm
Hauteur : 90 cm

Socle MDF 19mm finition peinture mat avec trappe silicagel panneau sur clé pour accès trappe silicagel.

Dimensions : 160 x 60
Hauteur : 110 cm

S1 socle MDF :

Socle MDF 19mm finition peinture mat, intégration sur le podium P5. La cloche plexiglas VT1 existante viendra s'installer sur le socle S1.

Dimensions : 170 x 61 cm
Hauteur : 80 cm + 1,9 mm de plateau pour l'installation de la cloche plexiglas

S2 socle MDF :

Socle MDF 19mm finition peinture mat. La cloche plexiglas VT1 existante viendra s'installer sur le socle S2

Dimensions : 180 x 60 cm
Hauteur : 80 cm

Avec capots réutilisés : prévoir des plaques de médium de 19mm qui seront à installer avec le placement des œuvres pour pouvoir fixer les différents capots.

TO 2 – VJ4 :

Fourniture et pose d'un nouveau capot pour S2. Prévoir une feuillure pour l'installation du capot et son moyen de fixation.

TO 5 – vitrine item 63

Quantité : 1

Fourniture et pose d'un capot prisonnier et dosseret. Capot prisonnier fixer en partie haute et basse du dosseret, avec joint silicone pour plus d'étanchéité. Finition peinture mat pour le dosseret.

Dimensions : 75 x 60 x pr. 14,6 (dimensions extérieures du capot)
Hauteur : 60 cm

TO 6 – Capot item 143

Quantité : 1

Fourniture et pose d'une cloche plexiglas avec joint silicone comme fixation. Installation du capot sur le podium P4.

Dimensions : 85 x 85 cm
Hauteur : 110 cm

I-4 Peinture

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) correspond à la subdivision suivante du sous-lot I-4 Peinture mobiliers et vitrines. L'ensemble des ouvrages décrits ci-dessous est illustré par des plans détaillés.

Peinture de l'ensemble des sous-lots I-1, I-2, I-3.

L'ensemble des cimaises, mobiliers, vitrines, etc., devra être de préférence prépeints en atelier.

L'entreprise titulaire se chargera de poser des bâches ou des films de protection repositionnables et se chargera également de les remplacer régulièrement en cas de mise en peinture sur site.

L'entreprise a donc à sa charge la fourniture de la peinture et la mise en peinture des éléments décrits dans le lot 1 agencement dont la finitions peinture ou peinture laque a été mentionnée.

À titre indicatif, 2 couches sont prévues, le résultat devant être parfait selon le pouvoir couvrant de la peinture. Prévoir, par ailleurs, rebouchage, correction des défauts, traitement des jonctions verticales entre parois, enduit repassé et ponçage : les vis d'assemblage devant, finalement, être invisible. La peinture employée est de phase aqueuse haut de gamme de type hydrotex (ECOLABEL). Les teintes choisies sont tirées de la gamme argile.

Il sera demandé à l'entreprise retenue :

- **la réalisation des essais de teintes suivant les demandes du scénographe**. À ce titre l'entreprise se doit de fournir un certain nombre d'échantillons sur panneaux medium de A4 afin de définir l'ensemble des teintes définitives de l'exposition. Il est demandé 2 jeux d'échantillons pour la validation.

L'exposition disposera d'environ 7 teintes différentes de peinture qui seront définies ultérieurement par le scénographe.

- **d'être présente jusqu'à la fin du chantier** et de prévoir d'éventuelles retouches sur les mobiliers après la mise en place des œuvres.

- Pour assurer la bonne maintenance de l'exposition, l'ensemble des teintes utilisées dans l'espace sera laissé à disposition, dans un local technique et clairement identifié, pour permettre aux équipes de la Cinémathèque de procéder à d'éventuelles retouches pendant les temps d'exploitation de l'exposition.

Le chantier doit rester propre en cours de montage.

Nettoyage de l'espace en fin de chantier par balayage et passage d'une serpillière humide pour enlever toutes traces.

Un plan peinture définitif sera fourni ultérieurement avec les teintes précises et l'emplacement des décrochés.

Le plan peinture est repéré à la page 14 du cahier technique lot 1.

Poste A / Mise en peinture des cimaises en MDF à fournir et en réemploi et éléments menuisés en MDF
Quantité : environ 780 m²
La hauteur varie entre 280 et 320 cm. L'ensemble des parties menuisées visibles est à peindre avec deux (2) couches. Prévoir également la mise en peinture de tous les éléments menuisés de visibles de type linteau, poutre et trappes.
Type de peinture : Type gamme Argile avec une finition mat ou équivalent.

Poste B / Mise en peinture des murs existants
Quantité : environ 465 m²

Prévoir la mise en peinture des murs existants jusqu'à 340 cm. Pour le sas d'entrée prévoir une mise en peinture jusqu'à 420 cm. L'ensemble est à peindre avec deux (2) couches.
Un relevé précis des surfaces devra être effectué avec la MOE pour définir les zones à mettre en peinture.
Type de peinture : NCS S 8000-N.

Poste C / Remise en état du haut des murs existants
Quantité : environ 145 m²
La hauteur des hauts des murs existants varie entre 80 et 175 cm.
La peinture des hauts de cimaises de l'exposition précédente est conservée sur certaines zones. (Retouches, reprises ponctuelles d'enduits et ponçages supplémentaires) Prévoir une couche de peinture sur ces surfaces.
Un relevé précis des surfaces devra être effectué avec la MOE.
Type de peinture : NCS S 9000-N.

Poste D / Préparation murs pour papier peint
Quantité : 77m²
La hauteur est de 320 ou 280 cm. Certaines surfaces des murs existants et des cimaises projets seront recouvertes d'un papier peint– elles sont repérées en vert sur le plan de repérage du graphisme. Pour ces surfaces une seule couche de peintures d'apprêt est nécessaire.
Type de peinture : Acrylique haut de gamme avec une finition mat de type Hydrotex (ECOLABEL) ou équivalent.

Poste E / Mise en peinture des mobiliers existants en MDF
Le titulaire devra repeindre en deux couches les mobiliers existants réemployées soit :

- Vitrine costume Vco1
- Capots prisonniers CP1 à CP5, CP9 à CP11
- Vitrines tables, VT4 et VT5
- Vitrine murales, VM2 à VM4
- 8 assises existantes

Type de peinture : Type gamme Argile avec une finition mat ou équivalent.

Poste F / Mise en peinture des surfaces des projections audiovisuelles
Quantité : 20,2m ²
Type de peinture : NCS S 1500.

I-5 Revêtements de sol

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) correspond à la subdivision suivante du sous-lot I-5 Revêtement de sol. L'ensemble des ouvrages décrits ci-dessous est illustré par des plans détaillés.

L'Entrepreneur respectera l'ensemble des textes et normes en vigueur à la date de la signature du Marché, et notamment : Les normes françaises

- Classement UPEC
- Aux prescriptions de pose des fabricants

Tous les matériaux utilisés devront justifier d'un classement au feu. Le PV de classement sera fourni à la maîtrise d'ouvrage.

La pose du revêtement sera effectuée après les peintures et toutes précautions seront prises pour éviter les détériorations, notamment avec la pose au sol d'un ruban adhésif protecteur sous le ruban double face.

Les revêtements seront protégés après la pose avec un film polyane ou papier kraft, afin de ne pas être endommagés pendant les travaux et l'accrochage.

Attention le prix global doit comprendre la fourniture et pose de ce film polyane ou papier kraft.

Dans l'ensemble de l'espace d'exposition : se référer au plan pour la répartition et les métrages carrés détaillés.

(Les différentes teintes seront communiquées ultérieurement par la maitrise d'ouvrage)

Prévoir des barres de seuil quand cela s'avère nécessaire.

Il appartiendra à l'entreprise de présenter des échantillons pour validation des différentes teintes de moquette.

L'entreprise doit prévoir les finitions pour les bordures des moquettes afin qu'elles adhèrent parfaitement au sol et afin d'éviter les accidents, pertes d'équilibre du public.

Le plan des moquettes est repéré à la page 15 *du cahier technique lot 1.*

M.01 : Moquette 01

Fourniture et pose d'une moquette de type balsan residential DD ref Argent n°940 avec barre de seuil périphérique (teinte se rapprochant de celle de la moquette).

Surface : 55 m²

I-6 Dépose

La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) correspond à la subdivision suivante du sous-lot I-6 Dépose.

Dépose de l'ensemble des éléments du lot I.

L'entreprise chiffre l'ensemble du démontage du présent lot.

Prévoir la location d'une benne pour l'ensemble de la dépose.

L'entreprise s'engage à réaliser le démontage selon les règles de l'art, conformément aux prescriptions des DTU en vigueur.

L'entreprise est responsable de la qualité de son travail.

L'entreprise aura à sa charge la fourniture et l'enlèvement des matériels nécessaires au démontage.

Prévoir le nettoyage parfait des espaces d'exposition et de tous les abords et accès (entrée, etc.) à la fin de l'intervention.

Prévoir le démontage, l'emballage et étiquetage à remettre dans le stockage de la Cinémathèque (N-1), et des éléments itinérants.

L'entreprise s'engage à réaliser le démontage selon les règles de l'art, conformément aux prescriptions des DTU en vigueur et à réaliser l'emballage des éléments avec étiquetage

L'entreprise est responsable de la qualité de son travail.

L'entreprise aura à sa charge la fourniture et l'enlèvement des matériels nécessaires à l'emballage.

TO 3 - Maintenance durant l'exploitation de l'exposition

Quantité estimée : 1 ensemble

L'Entreprise devra la maintenance des installations, en cas de dégradation, y compris les reprises de peinture**,** pendant toute la durée de l'exploitation. Prévoir 1 à 2 opérations sur la période d'exploitation.

LOT II – Signalétique

1. Généralités

Les travaux du présent lot concernent l'étude, la réalisation et la pose des éléments graphiques de l'exposition.

En phase d'études, la prestation comporte la réalisation de prototypes, d'échantillons et la production d'un nuancier de référence imprimé en 5 exemplaires à destination des titulaires des autres lots ainsi qu'au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre.

Les prestations dues comprennent la vérification des fichiers fournis, la préparation PAO en vue d'une impression de qualité des éléments graphiques ; leur impression sur les supports décrits (Aquapaper, dibond, forex, lettres adhésives découpées…) ; la protection des surfaces imprimées ; leur façonnage et finition ; la livraison à la Cinémathèque et la pose.

Les travaux d'impression et de pose des éléments graphiques sont principalement :

- Fabrication et pose d'impression sur aquapaper ;
- Impression et pose de textes et cartels muraux aquapaper ;
- Découpe et pose de lettrages adhésifs avec mise à la teinte ;
- Impression, découpe et pose d'adhésifs découpés ;
- Impression, découpe et pose de carton plume ;

Les impressions seront réalisées en impression numérique à jet d'encre. Les techniques permettant la meilleure protection environnementale doivent être privilégiées. Les encres à solvant sont proscrites.

La qualité d'impression est un élément déterminant quant à la réussite du projet. L'entreprise devra mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer qualité et constance dans la chaîne d'impression. En particulier, il est impératif que les tirages de production soient issus des machines qui ont servi au tirage d'épreuvage ou de prototypage.

1.1 Prescriptions techniques générales

L'ensemble des travaux et fournitures du présent lot devra être conforme aux spécifications, règles de normalisation et textes en vigueur au jour de la date du marché et notamment sans que cette liste soit limitative :

(i) Impression :

- le nuancier PANTONE PROCESS sert de référence pour les couleurs. Un échantillonnage de toutes les teintes utilisées dans l'exposition sera demandé pour validation ;
- les réglages d'optimisation de la qualité d'impression, de conformité chromatique sont à la charge de l'entreprise ;
- les fichiers d'impression sont au format PDF 1.7 (Acrobat 8), les sources InDesign 2026 peuvent être fournies.

(ii) Finition, façonnage, découpe :

- L'introduction, les reproductions grands formats, les textes de sections, sous sections, d'ensembles, ainsi que les cartels sont imprimés sur aquapaper ;
- Les panneaux jeunes publics, habillage graphique (cabane) sont imprimés et découpés dans du vinyle adhésif
- Le lettrage adhésif de l'introduction, le requin, et signalétique directionnelle sont découpés dans du vinyle adhésif ;
- les éléments sont découpés d'après fichiers Illustrator CC fournis par le maître d'œuvre.

(iii) Livraison, pose :

- Tous les éléments doivent être livrés sous emballage protecteur individuel auquel est fixé une sortie papier de l'élément ainsi que, de manière très visible, le numéro de référence pour permettre l'identification simple et immédiate de l'élément. Les paquets seront répartis devant les cimaises concernées ;
- Le titulaire assurera la livraison et la pose à la Cinémathèque (Paris, XII^{e}) ;
- Un soin particulier est requis pour l'adhérence de la périphérie des éléments afin de décourager les tentatives d'arrachement.

(iv) Matériaux :

- Les supports éventuels auront un classement au feu M1 ou M3. L'entreprise fournira les certificats de classement au feu des matériaux utilisés ;
- Les finitions seront travaillées de façon à ne pas s'altérer durant le temps de l'exposition (durée 9 mois).

1.2 Délais d'exécution

L'intervention du titulaire du lot graphisme se fera en étroite concertation avec les titulaires du lot agencement.
La pose de la signalétique est prévue entre le 9 au 12 mars 2027 pour les aquapapers, et du 22 au 26 mars pour la pose des textes.
Aucun retard de livraison ne sera admis.

1.3 Lieu d'exécution

Les prestations auront lieu à la Cinémathèque française. Les prestations comportent le transport des éléments graphiques et leur manutention jusqu'aux espaces d'exposition. Il sera demandé à l'entreprise retenue de fournir les noms des personnes qui participeront aux travaux.

L'entreprise devra être autonome du déchargement à la mise en œuvre sur site. Elle devra prévoir les véhicules à hayon, chariots à palettes et chariots divers permettant d'assurer cette autonomie ainsi que toutes les nacelles et engins de levage nécessaires à la mise en place des éléments et aux réglages. De même l'entreprise est en charge de l'enlèvement des gravats qu'auraient occasionnés les travaux. En cas de livraison de matériels par l'extérieur, ou de la mise en œuvre de benne nécessitant un stationnement sur le domaine du château, la demande doit être faite à l'avance avec le nom du chauffeur et l'immatriculation du véhicule.

Les conditions d'accès seront définies ultérieurement (la liste nominative des intervenants, immatriculation des véhicules, etc. …) et communiquées aux entreprises sélectionnées.

2. Textes réglementaires

Tous les ouvrages du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions des DTU, normes et règlements en vigueur à la date de signature du contrat.

Liste des pièces écrites et graphiques remises avec le présent document :

- Le descriptif technique ci-dessous ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) des différents postes ;
- L'Acte d'engagement (AE) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières communs à l'ensemble des lots comportant notamment le calendrier d'exécution ;
- Dossier de plans de principe.

Le candidat est invité à consulter le CCTP des autres lots afin d'acquérir une connaissance complète du projet.

3. Obligations des entreprises

Les entreprises sont réputées connaître toutes les contraintes de sécurité – sûreté et d'accessibilité du site.

Dans le courant du délai d'études, elles devront signaler par écrit toute omission, tout manque de concordance ou toute autre erreur qui aurait pu se glisser dans l'établissement des documents de consultation, faute de quoi elles sont réputées accepter les clauses du dossier sans réserve.

Par le fait de soumissionner, les entreprises contractent l'obligation d'exécuter l'intégralité des travaux de leur profession, nécessaires pour le complet et parfait achèvement de la construction projetée, conformément aux règles de l'art, quand bien même il ne serait pas fait mention explicitement de certains d'entre eux aux CCTP.

Dans le cas où les stipulations du CCTP ne correspondraient pas à celles des plans, notamment en ce qui concerne les dimensions, les entreprises se devront d'envisager la solution la plus onéreuse.

De ce fait, elles ne pourront réclamer aucun supplément en s'appuyant sur le fait que la désignation mentionnée sur les plans d'une part et sur le CCTP d'autre part, pourrait présenter d'inexacte, d'incomplète ou de contradictoire.

Leur offre a été établie en incluant toutes les incidences financières découlant des dernières réglementations concernant l'hygiène et la sécurité sur les chantiers.

4. Clauses techniques générales

4.1 Dispositions générales

Les énumérations qui figurent dans le CCTP ont pour but de déterminer le nombre de prestations à fournir et l'importance des travaux, et d'éclairer les entreprises sur la nature des travaux qui les concernent.

Le CCTP quoique détaillé ainsi que les plans le complétant ont pour but de faire connaître le programme général des travaux.

Le présent CCTP n'est donc pas limitatif.

Tous les ouvrages figurant aux plans et qui seraient omis dans le CCTP sont dus dans le prix forfaitaire de chaque lot et réciproquement pour les ouvrages indiqués au CCTP et qui ne figureraient pas sur les plans.

Le présent CCTP constitue un ensemble homogène et chaque lot est tenu de prendre connaissance de toutes ses parties qui forment un tout inséparable.

Chaque lot devra prévoir au forfait toutes les fournitures et façons accessoires nécessaires à l'achèvement des ouvrages, même au cas où il n'en serait pas fait mention à la partie traitée, si ces fournitures et façons sont reconnues nécessaires à la réalisation du travail traité à forfait dans les règles de l'art.

Il est conseillé aux concurrents de demander tous renseignements complémentaires avant la remise des offres.

Ils ne pourront donc prétendre modifier ultérieurement leur prix forfaitaire en invoquant une définition insuffisante des travaux qu'ils seront présumés connaître parfaitement au moment de l'établissement de ce prix forfaitaire.

Les entreprises sont tenues de vérifier les cotes qui leur sont données, aucune réclamation ultérieure ne sera admise.

Les entreprises doivent procéder dans le plus bref délai à l'étude approfondie du projet afin de signaler toutes les observations utiles à sa réalisation.

Aucune mesure ne devra être prise à l'échelle sur les plans. De plus les quantités indiquées au DPGF ne sont qu'indicatives.

Les cotes indiquées sur les plans ne sont qu'indicatives.

En cas d'erreur ou d'omission de cote, les entreprises devront le signaler au graphiste qui lèvera les imprécisions éventuelles.

4.2 Rigueur du CCTP

Chaque entreprise ne peut, en aucun cas, arguer des erreurs ou omissions aux plans et aux descriptifs pour se dispenser d'exécuter intégralement tous les ouvrages nécessaires à l'achèvement absolu de tous les travaux. Aucun travail provenant d'éventuelles erreurs ou omissions ne pourra faire l'objet de suppléments aux prix forfaitaires.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part des entreprises en cours d'exécution de ses travaux, celles-ci seront tenues pour responsable de leur erreur et des modifications qu'elle entraînerait pour tous les corps d'état.

4.3 Engagements de l'offre

Par le fait de soumissionner, chaque entreprise contracte l'obligation d'exécuter l'intégralité des travaux de sa profession, nécessaires pour le complet et parfait achèvement de la construction projetée, conformément aux règles de l'art, quand bien même il ne serait pas fait mention explicitement de certains d'entre eux aux CCTP.

4.4 Plans et documents techniques

Aussitôt après notification du contrat, les entreprises doivent établir et soumettre à l'approbation du graphiste et du bureau de contrôle toutes les études et plans d'exécution nécessaires à la bonne marche des travaux.

Les ouvrages imprévus mais nécessaires au complet achèvement des travaux et qui apparaîtraient lors de cette étude seront réputés faire partie intégrale du forfait.

4.5 Cotes et quantités

Elles sont données à titre indicatif et les entreprises sont tenues, avant tout début d'exécution, de vérifier toutes les cotes, de s'assurer sur place de la possibilité de respecter les cotes données, et de signaler au graphiste les erreurs ou omissions qui pourraient être constatées. Celui-ci opérera s'il y a lieu les mises au point ou rectifications nécessaires.

Les cotes peuvent également être modifiées du fait de la rédaction finale des textes. Les quantités sont données par rapport à la liste d'œuvres à la date de la définition du présent document et sont susceptibles de varier.

4.6 Conditions d'exécution des travaux

Les travaux seront exécutés selon le planning établi par le graphiste et le Musée, dans des locaux en activité. Chaque responsable de chaque lot assurera avec son personnel l'ouverture et la fermeture du chantier afin de le placer en parfaite mise en sécurité contre le vol, et il en sera responsable auprès du graphiste.

Les entreprises devront respecter les instructions qui lui seront données par le graphiste pour assurer le bon déroulement des travaux et la gestion du chantier sans perturber le fonctionnement de l'établissement.

Il devra mettre en œuvre les moyens et le personnel nécessaires pour respecter les délais d'exécution.

Les entreprises devront assurer la livraison, l'établissement et l'enlèvement de tous les appareils, supports, échafaudages et installations provisoires pour la réalisation du chantier.

La pose d'éléments de signalétique en hauteur sera faite par un personnel qualifié et habilité au travail en hauteur et à la conduite des engins.

Le graphiste se réserve la faculté d'exclure du chantier toute personne ou toute entreprise ne respectant pas l'engagement de maintenir en parfait état le bâtiment.

4.7 Documents techniques de références

Tous les ouvrages du présent dossier seront exécutés conformément aux prescriptions des DTU, normes et règlements en vigueur à la date de signature des contrats.

4.8 Procès-verbaux

Tous les produits et matériaux employés sur le chantier possèderont obligatoirement un procès-verbal d'essai et de résistance au feu testés par des laboratoires agréés. Avant tout emploi de matériau, il sera demandé l'accord du graphiste et du Bureau de contrôle.

La remise de ces procès-verbaux est obligatoire avant la facturation des travaux, ainsi que le bordereau d'approbation du Bureau de contrôle des travaux réalisés.

4.9 Nettoyages

Il est précisé :

- Le chantier devra toujours être maintenu en parfait état de propreté et les entreprises devront prendre toutes dispositions utiles à ce sujet ;
- Les déchets devront toujours être évacués hors du chantier au fur et à mesure et au minimum tous les deux soirs ;
- En fin de travaux, les entreprises devront enlever toutes les protections et effectuer tous les nettoyages nécessaires dans tous les locaux touchés par les travaux, de même que dans ceux utilisés pour le passage des ouvriers, les approvisionnements et l'enlèvement des gravois ;
- Les entreprises devront nettoyer l'espace en fin de chantier par balayage et passage d'une serpillière humide pour enlever toutes traces ;
- Les frais de ces nettoyages resteront à la charge de chaque entreprise (nettoyage complet avant réception des travaux).

En cas de non-respect par les entreprises des obligations découlant des prescriptions concernant les nettoyages, le Musée fera exécuter les nettoyages par une entreprise de son choix, sans mise en demeure préalable, sur simple constat de non-respect des obligations contractuelles des entreprises, et aux frais de ces dernières.

4.10 Déchets de chantier

Respect de la législation et de la réglementation

Les déchets de chantiers de bâtiment devront être gérés et traités par les entreprises dans le cadre de la législation en vigueur à ce sujet.

Tri des déchets sur chantiers

Devront obligatoirement être triés sur le chantier les déchets suivants :

- Les déchets dangereux ;
- Les déchets inertes ;
- Les emballages ;
- Les déchets ménagers et assimilés pourront être triés ou non sur le chantier.

Enlèvement des déchets

Les déchets et emballages ne devront en aucun cas être mis en vrac aux abords du bâtiment, ils seront traités et évacués, conformément à la réglementation en vigueur à ce sujet, notamment :

- Les déchets classés « dangereux » seront évacués en centre d'enfouissement de classe 1 ;
- Les déchets inertes, en classe 3 ;
- En ce qui concerne les emballages ;
- Les emballages ayant contenu des produits classés « dangereux » seront évacués à un centre d'enfouissement de classe 1 ;
- Les autres emballages devront obligatoirement être valorisés.

4.11 Nature et qualité des produits mis en œuvre

Choix des modèles Marques

Il est spécifié que les références qui vont suivre dans les textes ci-après et se rapportant à des marques ou des catalogues de fabricants connus et réputés, ont pour objet de définir très exactement le choix du graphiste sur l'objet considéré tant au point de vue :

- aspect
- caractéristiques techniques
- valeur de catalogue

Et afin de placer toutes les entreprises appelées à soumissionner devant les mêmes fournitures ou produits équivalents.

Il doit donc n'y avoir aucun doute dans l'esprit des entreprises à ce sujet. Si pour une raison quelconque (similitude absolue, difficulté d'approvisionnement, modèle nouveau, marque récente...) le graphiste était amené à donner son accord pour l'utilisation de matériaux autres que ceux nettement définis, la différence éventuelle de valeur, en plus ou en moins, serait inévitablement prise en considération et donnerait lieu à une modification des prix du contrat.

Échantillons

Les entreprises présenteront avant pose, pour accord, tous échantillons des matériaux prévus avant toutes commandes. Les échantillons retenus seront conservés dans le bureau du chantier, jusqu'au contrôle de conformité après exécution, notamment les échantillons correspondant aux choix de revêtement de sols, muraux, équipements électriques.

Lors de la phase d'analyse des offres, il est demandé aux candidats de fournir des échantillons pour les éléments suivants :

- Impression aquapaper d'une reproduction grand format (50x50 cm) ;
- Impression aquapaper d'un texte de section (50X50 cm) ;

- Impression aquapaper d'un texte de sous-section (50 x 50 cm) ;
- Impression aquapaper d'un texte d'ensemble (50 x 50 cm) ;
- Impression sur aquapaper de test cartels simple et développés (2) ;
- Impression sur adhésif découpé à la forme d'un texte parcours jeune public (50 x 65 cm) ;
- Impression sur medium d'une reproduction (50 cm x 50 cm) ;
- Lettrage découpé et peint RAL 9005 (20x21 cm).

Cf. Annexe LOT 2 Signalétique, « Échantillons »

4.12 Opérations de contrôle

En vue du contrôle de la qualité des matériaux utilisés dans la construction, qualité qui doit répondre aux prescriptions des documents, visés à l'article ci-dessus, tous les essais définis sous la référence obligatoire dans les D.T.U. susvisés sont à la charge des entreprises. La fourniture de tous les échantillons qui seront demandés en vue d'essais ainsi que les frais des essais jugés nécessaires entre autres par le graphiste seront à la charge de l'entreprise concernée.

Supports

Les surfaces des supports de la signalétique (cimaises) sont réputés saines, propres et préparées par le titulaire du lot I. L'entreprise est néanmoins tenue de les vérifier en temps utiles et, le cas échéant, de demander une meilleure préparation.

4.13 Rendez-vous de chantier

De façon à assurer une bonne coordination des équipes, une réunion sera organisée sur place. Un rendez-vous général de chantier aura lieu périodiquement et à l'heure qui seront arrêtés d'un commun accord à l'ouverture du chantier. Il sera assuré par le scénographe mandataire, le graphiste, le directeur technique et la chargée de production.

Il est obligatoire et les entreprises sont tenues d'y assister ou de s'y faire représenter par un conducteur de travaux qualifié et permanent, ayant pouvoir de décision. Il ne pourra en aucun cas arguer au cours de leurs travaux de manque de précisions ou de renseignements qui auront été donnés au cours de rendez-vous auxquels ils n'auraient pas assisté.

5. Description du lot graphisme

II-1 Phase d'études

Un nuancier des couleurs utilisées dans la signalétique sera imprimé en 5 exemplaires pour servir de références au maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises.

Des échantillons seront demandés pour valider la qualité des images.

Des prototypes des cartels seront également réalisés.

Au cours des premières réunions de coordination, la mise au point des méthodes de mise en œuvre sera mise à l'ordre du jour. Le titulaire du lot 2 Graphisme devra se rapprocher du titulaire du lot Agencement pour s'informer des différentes méthodes de construction.

II-2 Impressions aquapaper

Les éléments sont imprimés sur papier aquapaper finition mate.

Les fichiers d'impression seront fournis par la maîtrise d'œuvre. Les réglages d'optimisation de la qualité d'impression, de conformité chromatique sont à la charge de l'entreprise. Une épreuve de contrôle chromatiquement fiable (à la différence de taille près) de chaque élément sera fournie aux maîtres d'ouvrage et d'œuvre avant impression finale. Les épreuves de contrôle devront être validées par les maîtres d'ouvrage et d'œuvre.

Les éléments sont collés sur cimaises apprêtés existantes. Les surfaces des supports de la signalétique sont réputés saines, propres et préparées par le titulaire du lot Agencement. L'entreprise est néanmoins tenue de les vérifier en temps utiles et, le cas échéant, de demander une meilleure préparation. Une interface est donc à prévoir avec le titulaire du lot Agencement.

Les cartels et panneaux d'ensemble doivent être en adhésivage toute face au verso pour une disposition plus efficace le jour de la pose.

WP – Reproductions grands formats

- Échantillon pour qualité d'images
- WP01 (section 1, visuel Balise) Format final L. 200 cm x H. 320 cm
- WP02 (section 2, visuel porte studio) Format final L. 200 cm x H. 320 cm
- WP03 (section 3, Spielberg) Format final L. 265 cm x H. 320 cm
- WP04 (section 3, Plage) Format final L. 822 cm x H. 320 cm
- WP05 (section 6, Cage sous-marine) Format final L. 300 cm x H. 320 cm
- WP06 (section 7, composition) Format final L. 615 cm x H. 320 cm

TS1 à TS7 – Textes de sections

- Échantillon pour qualité et essais mise en lumière
- TS01 – Format final L. 130 cm x H. 160 cm
- TS02 – Format final L. 130 cm x H. 160 cm
- TS03 – Format final L. 130 cm x H. 160 cm
- TS04 – Format final L. 130 cm x H. 160 cm
- TS05 – Format final L. 130 cm x H. 160 cm
- TS06 – Format final L. 130 cm x H. 160 cm
- TS07 – Format final L. 130 cm x H. 160 cm

TSS1 à TSS18 – Textes de sous-sections

- Échantillon pour qualité et essais mise en lumière
- TSS01 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS02 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS03 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS04 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS05 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS06 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS07 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS08 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS09 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS10 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS11 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS12 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS13 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS14 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS15 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS16 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS17 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm
- TSS18 – Format final L. 50 cm x H. 100 cm

TE1 à TE7 – Textes d'ensemble

- TE1 – Format final L. 30 cm x H. 44 cm
- TE2 – Format final L. 30 cm x H. 44 cm
- TE3 – Format final L. 30 cm x H. 44 cm
- TE4 – Format final L. 30 cm x H. 44 cm
- TE5 – Format final L. 30 cm x H. 44 cm
- TE6 – Format final L. 30 cm x H. 44 cm
- TE7 – Format final L. 30 cm x H. 44 cm

TAV1 et TAV13 – Textes audiovisuel

- TAV1 – Format final L. 17 cm x H. 12 cm
- TAV2 – Format final L. 17 cm x H. 12 cm
- TAV3 – Format final L. 17 cm x H. 12 cm
- TAV4 – Format final L. 17 cm x H. 12 cm
- TAV5 – Format final L. 17 cm x H. 12 cm
- TAV6 – Format final L. 17 cm x H. 12 cm
- TAV7 – Format final L. 17 cm x H. 12 cm
- TAV8 – Format final L. 17 cm x H. 12 cm
- TAV9 – Format final L. 17 cm x H. 12 cm
- TAV10 – Format final L. 17 cm x H. 12 cm
- TAV11 – Format final L. 17 cm x H. 12 cm
- TAV12 – Format final L. 17 cm x H. 12 cm
- TAV13 – Format final L. 17 cm x H. 12 cm

TAV14 et TAV18 – Textes audiovisuel

- TAV14 – Format final L. 17 cm x H. 23 cm
- TAV15 – Format final L. 17 cm x H. 23 cm
- TAV16 – Format final L. 17 cm x H. 23 cm
- TAV17 – Format final L. 17 cm x H. 23 cm
- TAV18 – Format final L. 17 cm x H. 23 cm

CS – Cartels simples

- Échantillon à l'échelle
- 170 cartels muraux H. 12 x L. 17 cm

CD – Cartels développés

- Échantillon à l'échelle
- 50 cartels muraux H. 17 x 17 cm

PFF — Panneau Fun Fact

- PFF Format final L. 80 cm x H. 110 cm

GE — Générique de l'exposition

- GE Format final L. 80 cm x H. 110 cm

AE — Autour de l'exposition

- AE Format final L. 80 cm x H. 110 cm

II-3 Impressions sur carton plume

Certains habillages graphiques sont réalisés en carton plume imprimés, le plus fin possible (entre 2 et 5 mm d'épaisseur). Ils sont fixés sur cimaise et/ou mobilier par adhésif double face sur toute la surface du panneau.

Les fichiers d'impression seront fournis par la maîtrise d'œuvre. Les réglages d'optimisation de la qualité d'impression, de conformité chromatique sont à la charge de l'entreprise. Une épreuve de contrôle, chromatiquement fiable sera fournie aux maîtres d'ouvrage et d'œuvre avant impression finale. Les épreuves de contrôle devront être validées par les maîtres d'ouvrage et d'œuvre.

HG – Habillage graphique

- Échantillon pour qualité et essais mise en lumière
- HG 01 (section 1, Panneau Amity) Format final L. 194 X H. 90 cm
- HG 02 (section 3, Panneau Amity graffiti) Format final L. 194 X H. 90 cm
- HG 03 Format final L. 40 X H. 55 cm
- HG 04 Format final L. 46 X H. 37 cm
- HG 05 Format final L. 55 X H. 27 cm
- HG 06 Format final L. 38 X H. 55 cm
- HG 07 Format final L. 45 X H. 66 cm

II-4 Lettrage découpé et adhésif découpé mis à la teinte

Les éléments sont découpés dans du vinyle adhésif mis à la teinte. La référence est demandée pour validation.

Les éléments sont à poser sur site directement sur les cimaises peintes. Les surfaces sont réputées saines, propres et sèches ; l'entreprise doit toutefois s'assurer de leur bonne finition et pratiquer, le cas échéant, les retouches mineures nécessaires ou demander une meilleure préparation. L'entreprise doit également se coordonner avec l'entreprise chargée de la peinture pour tout ce qui concerne l'état de surface et les produits utilisés.

JP – Panneau Jeune Public

- Échantillon pour qualité et essais mise en lumière
- JP01 Format final L. 50 x H. 130 cm. Impression rouge, typographie en blanc
- JP02 Format final L. 50 x H. 130 cm. Impression rouge, typographie en blanc
- JP03 Format final L. 50 x H. 130 cm. Impression rouge, typographie en blanc
- JP04 Format final L. 50 x H. 130 cm. Impression rouge, typographie en blanc
- JP05 Format final L. 50 x H. 130 cm. Impression rouge, typographie en blanc
- JP06 Format final L. 50 x H. 130 cm. Impression rouge, typographie en blanc
- JP07 Format final L. 50 x H. 130 cm. Impression rouge, typographie en blanc
- JP08 Format final L. 50 x H. 130 cm. Impression rouge, typographie en blanc
- JP09 Format final L. 50 x H. 130 cm. Impression rouge, typographie en blanc
- JP10 Format final L. 50 x H. 130 cm. Impression rouge, typographie en blanc

DC – Décors

- Échantillon pour essais de mise en lumière
- DC01 Cabane de plage. Format final L. 150 x H. 320 cm. Impression rouge et blanc
- DC02 Cabane de plage. Format final L. 150 x H. 320 cm. Impression rouge et blanc
- DC03 Cabane de plage. Format final L. 150 x H. 320 cm. Impression rouge et blanc
- DC04 Schéma du requin. Format final L. 680 x H. 200 cm. Adhésif noir teinté dans la masse

SD – Signalétique directionnelle

- Ensemble de pictogramme et de mentions courtes en adhésif noir, Format H. 100 cm x L. 100 cm approx.

II-5 Medium peint découpé

Les éléments sont découpés dans du medium de 2cm environ, peint à la teinte RAL 9005. La référence est demandée ainsi que des échantillons sont demandés pour validation. La fixation des lettres est à prévoir, elles seront disposées sur le flanc d'une courte cimaise.

Les éléments sont à poser sur site directement sur les cimaises peintes. Les surfaces sont réputées saines, propres et sèches ; l'entreprise doit toutefois s'assurer de leur bonne finition et pratiquer, le cas échéant, les retouches mineures nécessaires ou demander une meilleure préparation. L'entreprise doit également se coordonner avec l'entreprise chargée de la peinture pour tout ce qui concerne l'état de surface et les produits utilisés.

MP — Lettrage ORCA

- Échantillon d'une lettre en relief (H. 20 cm)
- MP01 O. Format final L. 19,5 x H. 20 cm
- MP02 R. Format final L. 21,4 x H. 21,6 cm
- MP03 C. Format final L. 20 x H. 21 cm
- MP04 A. Format final L. 24,7 x H. 20 cm

II-6 Entrée de l'exposition

Pour l'entrée de l'exposition, **la Cinémathèque française définira l'esthétique** lors de la mise au point du marché, parmi **les options et combinaisons d'options** décrites ci-dessus.
La Cinémathèque se réserve le droit de retenir, parmi les options et les combinaisons d'options décrites ci-après, **la ou les solutions** qui seront exécutés dans le cadre du marché, en fonction des besoins. Les autres options ou combinaisons d'options non retenues **ne feront pas l'objet d'exécution**.

Options proposées :

- **Option 1 : BM01 Entrée de l'exposition en aquapaper**. Format final L. 545 cm x H. 350 cm
 L'option 2 ne sera pas retenue.
- **Option 2 : BM02 – Logos des mécènes en aquapaper.** Format final L. 80 cm x H. 120 cm + **BM03 – Titre de l'exposition en lettrage adhésif.** Format final L. 270 x H. 103 cm. Impression rouge (le même que les panneaux jeune public) **+ BM04 – Texte d'introduction en lettrage adhésif.** Format final L. 270 x H. 90 cm. Adhésif blanc teinté dans la masse
 L'option 1 ne sera pas retenue.

Le choix définitif sera précisé au moment de la notification.

II-7 Dépose

À la fin de l'exposition, les éléments graphiques posés devront être enlevés.

Un soin particulier sera apporté à la dépose des éléments de type papier peint sur les cimaises permanentes, ou conservées pour l'exposition suivante, ou encore celles amenées à itinérer

LOT III – Éclairage

1. Généralités

Nature des travaux

Le Lot 3 se décompose en plusieurs postes de prestations :

- Pose de rails 3 allumages fournis par la Cinémathèque
- Pose de rails Halfen fournis par la Cinémathèque
- Alimentations électriques pour éclairage et pour audiovisuel
- La fourniture et la pose des éventuels blocs d'éclairage de secours nécessaires
- Réglages de tous les appareils d'éclairages fournis par la Cinémathèque
- Démontage
- Inventaire
- Éclairage de chantier

Les entreprises sont consultées pour l'ensemble de ces prestations.

Sauf spécifications contraires définies dans les applications du présent CCTP, les prescriptions énumérées ci-après s'appliquent à tous les ouvrages ayant la même destination.

Elles seront de ce fait incluses, sans réserve ni limites, dans le prix global et forfaitaire.

Un BPU est également à compléter.

Consistance des travaux

Le présent C.C.T.P a pour but de faire connaître le programme général de construction et le mode de fabrication.

Tous les travaux nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages et au bon fonctionnement des installations doivent être prévus par le titulaire du marché et exécutés, conformément aux Règles de l'Art.

Le titulaire du marché suppléera par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être mal indiqués ou omis dans les plans et le C.C.T.P. et devra exécuter intégralement tous les ouvrages nécessaires à l'achèvement complet des travaux et installations.

L'entreprise est réputée prendre possession des locaux en toute connaissance et ne pourra prétendre à des travaux supplémentaires pour rencontre de différences de niveaux, d'accès difficile, d'environnement particulier, etc.

Avant toute exécution, le titulaire du marché devra vérifier toutes les cotes indiquées sur les documents graphiques qui lui seront remis ainsi que les aplombs et niveaux de l'architecture existante.

Toutes les cotes issues de l'existant sont données à titre indicatif et devront être obligatoirement vérifiées sur place par l'entreprise notifiée.

Les prestations à la charge du prestataire notifié suite à cette consultation comporteront :

- La réalisation des travaux tels qu'ils sont définis dans le chapitre ci-après « Description des ouvrages à réaliser » du présent CCTP ;
- La fabrication, le transport et la pose de tous les ouvrages à réaliser (objet du présent dossier) ;
- Le démontage ;
- Les fiches techniques des différents matériaux ;
- Les procès-verbaux de classement au feu des différents matériaux ;
- Les moyens de levage nécessaires à ces opérations ;
- Ainsi que l'ensemble des obligations stipulées aux « dispositions et clauses administratives » de la consultation.

Références techniques et réglementaires

L'entrepreneur devra impérativement se conformer à l'ensemble des règles du cahier des charges des expositions temporaires du la Cinémathèque.

Généralités

Le prestataire devra respecter, les lois, décrets, arrêtés et règlements administratifs qui s'appliquent à cette réalisation ainsi que les normes et documents qui régissent techniquement les travaux objets de la présente consultation : Décrets et règlements, D.T.U., normes, avis techniques, etc.

La liste des documents ci-après, n'est pas exhaustive. Tous les documents en vigueur à la date de remise de l'offre sont réputés connus du prestataire.

L'attention du prestataire est attirée sur quelques textes de portée générale. L'ensemble de la réglementation étant applicable, le prestataire doit se reporter aux textes publiés par le R.E.E.F.

Décrets et règlements

Décret n° 65.48 du 8 Janvier 1965 concernant la protection et la salubrité applicables sur les chantiers de bâtiment et T.P modifié

Décret n° 69.380 du 18 Avril 1969 concernant les matériels utilisés sur le chantier et tous les arrêtés d'application de celui-ci.

Documents Techniques Unifiés (D.T.U.)

Sont applicables aux matériaux employés d'une part, à l'exécution des travaux d'autre part, les prescriptions et recommandations des Cahiers des Charges (ou ayant valeur de Cahier des Charges) des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) suivis de leurs Cahiers des Clauses Spéciales, mémentos de conception ou de mise en œuvre, additifs et publiés par le C.S.T.B. suivant liste à jour au 31/12/2000.

Normes Françaises

Les matériaux et les mises en œuvre dont la réalisation est prévue à la prestation, doivent satisfaire aux dispositions des Normes Françaises (NF) publiées par A.F.N.O.R. homologuées par arrêté ministériel, même si elles ne sont pas citées dans le présent document : principalement les normes des classes A, B, C, D, P et X.

Dans l'étude et l'exécution de sa prestation, l'entrepreneur du présent lot devra tenir compte des stipulations, des lois, décrets, arrêtés, ordonnances circulaires, normes françaises homologuées par l'AFNOR, DTU, cahier du CSTB, les règles de l'art, etc… applicables à l'opération.

Le prestataire notifié pour le présent lot devra prendre en compte ces documents en vigueur à la date de la remise de son offre.

- Arrêté du 25 juin 1980 modifié, Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, et en particulier les Établissements de type T.
- Code du Travail et en particulier les articles R.232-12 à R.235-4 sur la sécurité incendie.
- Norme C12.101 et additifs, relatifs à la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques.
- Norme C12.200 et additifs, relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Norme C12.201 et additifs, relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- La norme C15.100 (Edition 2002) relatifs aux règles d'exécution et d'entretien des installations de basse tension et les différents guides et additifs.
- Normes NFC 71.800, 71.801 et 71.820 relatives aux blocs d'éclairage et de sécurité.
- Décret du 14 novembre 1988, protection des travailleurs dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques.

Si, en cours de travaux, de nouveaux documents entraient en vigueur, l'entrepreneur devrait en avertir le Maître d'œuvre et établir un avenant correspondant aux modifications, de façon à livrer à la mise en service une installation conforme aux dernières dispositions réglementaires.

Cette liste n'est nullement limitative et les différents textes réglementaires devront toujours être respectés.

En cas de contradiction entre les différents documents, les derniers en date prévaudront.

Prescription de sécurité incendie

L'entrepreneur notifié dans le cadre de la consultation devra se conformer aux règles du cahier des charges de la Cinémathèque (document joint à la présente consultation).

L'entrepreneur devra se conformer aux règles de sécurité contre l'incendie dans les Établissements Recevant du Public (E.R.P.) ainsi que la réglementation spécifique de la Cinémathèque, plus contraignante et qui complète celle des E.R.P.

Ainsi, l'ensemble des matériaux utilisés par l'entrepreneur devra être conforme à la réglementation en vigueur concernant la Sécurité Incendie. Les procès-verbaux des matériaux devront être fournis par l'Entrepreneur.

De même, toutes les installations électriques devront être conformes aux Normes et aux Règles de Sécurité dans les Établissements Recevant du Public.

Provenance et qualité des matériaux

Avant mise en œuvre, le prestataire notifié sera tenu de présenter à la maîtrise d'ouvrage ou son représentant, les certificats de ses fournisseurs, garantissant l'origine des matériaux et des fournitures, en conformité au C.C.T.P.

Les matériaux devront être conformes aux prescriptions des cahiers des charges des DTU concernés.

Dans tous les cas où l'expression "ou équivalent" est employée dans le C.C.T.P, le titulaire intéressé devra, avant sa mise en œuvre, soumettre le produit à substituer ou le nom du fabricant à la personne chargée de la conduite du marché, laquelle appréciera s'il y a équivalence ou similitude.

Tous les matériaux constitutifs des ouvrages à construire devront avoir obligatoirement un classement au feu suivant leur destination. Les procès-verbaux des différents matériaux seront exigés.

Matériels

Le matériel devra être obligatoirement normalisé et devra porter la norme NF ou la marque USE dans tous les cas où les normes UTE en prévoient l'attribution ainsi que le marquage CEM et l'estampille CE.

Les appareils en location seront de première qualité et en parfait état de fonctionnement. Leur tenue au feu et caractéristiques seront conformes à l'usage prévu et aux emplacements où ils seront installés.

Les appareils d'éclairage devront satisfaire à la norme NF-60598 et à l'essai au fil incandescent suivant la norme NF C 20.455 – Méthodes d'essais – comportement au feu – essai au fil incandescent, inflammabilité et aptitude à sa charge.

Coordination avec le prestataire

Il sera fourni au prestataire, toutes les indications nécessaires à la mise au point des plans de fabrication et à la réalisation du chantier.

Le prestataire devra remettre un planning opérationnel détaillé de l'opération. Ce planning fera apparaître les différentes phases d'exécutions ainsi que les moyens et ressources envisagés.

Le prestataire mettra à la disposition de ses éventuels sous-traitants les plans et détails dans leur plus récente mise à jour.

Vérification des documents

Le prestataire signalera, en temps utile, au Maître d'œuvre les erreurs ou omissions qui auraient pu se produire et proposera des solutions à valider par le responsable du marché ou son représentant.

Il sollicitera tous les renseignements complémentaires pour tout ce qui lui semble douteux, non conforme aux règles de l'art ou aux prescriptions légales.

Faute de se conformer à ces prescriptions, il deviendra responsable des erreurs relevées au cours de l'exécution ainsi que des conséquences qui en résulteraient.

Aussi, aucun travail supplémentaire, ni aucun travail refait provenant des erreurs ou des omissions ne fera l'objet d'un supplément au prix forfaitaire.

Le prestataire, conformément aux études et notes de calcul qu'il établit, est tenu de renforcer les épaisseurs et sections si nécessaire et d'apporter les adaptations utiles afin que les éléments considérés soient parfaitement stables, rigides et indéformables et afin que les ouvrages fabriqués répondent en tout point à leur destination et leur utilisation.

L'ensemble des accroches et suspensions répondra aux règles en vigueur et les charges devront respecter les coefficients de sécurité normatifs.

Le prestataire reconnaît parfaitement connaître le type de contrainte et d'utilisation finale de ses fabrications.

Le prestataire ne doit passer aucune commande, ni commencer aucune fabrication, ni engager ses travaux sans avoir reçu l'acceptation de la maîtrise d'ouvrage sur son projet d'exécution. Ceci après lui avoir transmis toutes ses pièces justificatives à l'appui (plans, notes de calculs, courbes photométriques, etc.)

L'ensemble des côtes doit impérativement :

- être vérifié au moment de l'étude et de l'établissement des plans de fabrication pour respecter la finalité des travaux et des ouvrages à fabriquer, pour que la stabilité soit garantie ;
- être vérifié sur place en tenant compte de l'existant (implantation).

Finitions – réservations – trous et percements

Sauf accord contraire du pôle des expositions de la Cinémathèque ou de son représentant aucun système d'assemblage et de fixation ne doit être apparent.

Les vis seront des vis à tête fraisée, sans aucun débord ni désaffleurement. Elles seront enduites et peintes sur les éléments menuisés et peintes pour les parcloses métalliques.

L'ensemble des réservations, des trous et des percements est à la charge du Lot 1 - Agencement.

Une parfaite coordination sera nécessaire avec le titulaire du Lot 1 Agencement et avec le pôle des expositions, le tout en accord avec la maîtrise d'œuvre, afin de prévoir les cheminements des câbles et l'emplacement des sorties de fils.

Échantillons et références

L'Entreprise doit obligatoirement transmettre à la Direction des expositions et de l'édition de la Cinémathèque, les échantillons, modèles et spécimens de tous les matériaux, finitions, appareils et éléments devant être utilisés pour l'exécution de ses travaux, ainsi que tous les renseignements les concernant. (Procès-verbaux d'essais, avis techniques, notices d'entretien, fiche technique et documentation technique très détaillée, documentation en couleur, etc. : tous ces documents en français).

Ces échantillons sont présentés dans les 10 jours calendaires maximum qui suivent l'ordre de service de démarrage des travaux. Si ces modèles n'étaient pas satisfaisants, le la Cinémathèque se réserve le droit d'en demander le remplacement.

Établissement du projet d'exécution

Connaissance des lieux

Dans le cadre de la consultation, les candidats seront invités à se rendre sur le site de l'exposition, afin de se rendre compte des difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

L'entreprise notifiée est donc réputée s'être rendue sur place, connaître les lieux et avoir pris connaissance :

- des difficultés d'accès, tant au site qu'aux salles concernées ;
- de la position et de l'état de conservation des ouvrages existants ;
- des accès au bâtiment (largeur et état des voies de desserte) ;
- des périodes d'interdiction de circulation et d'accès sur le site ;
- des possibilités de stationnement et de giration des camions et engins ;

- des itinéraires obligatoires qu'il devra emprunter, compte tenu des limites de charges et de gabarit imposées sur certaines voies et circulations intérieures au musée ;
- des contraintes d'horaires et/ou de conditions d'accès aux salles.

Transport – stockage

L'entreprise notifiée fait son affaire des transports, approvisionnements, déchargements jusqu'au lieu de livraison du la Cinémathèque puis manutention et montage dans la salle de ses matériaux, matériels ou ouvrages fabriqués.

Le roulage du lieu de livraison jusqu'à la salle d'exposition sera effectué par le titulaire de la prestation.

En fonction du poids des éléments à mettre place, le titulaire intègrera dans son offre la fourniture et la pose dans platelage de roulement.

Les matériaux et ouvrages seront stockés à l'abri des salissures et des chocs. Ils seront distribués dans les salles au fur et à mesure de l'avancement.

L'entreprise notifiée doit :

- tous les conditionnements liés aux approvisionnements ;
- la sortie du bâtiment et l'enlèvement de tous les emballages et autres aux décharges publiques.

Protection en phase chantier

Les ouvrages comportant un revêtement définitif seront protégés par tous les moyens appropriés afin d'éviter tout choc, épaufrure, rayure, etc.

Il en sera de même pour les ouvrages existants, notamment le sol en résine, les plinthes, les murs, les plafonds, etc.

Toutes les arêtes seront efficacement protégées.

Tous les ouvrages achevés qui seraient détériorés (dont taches, épaufrures, rayures, etc.) par l'action du titulaire seront remis en état à ses frais.

Le titulaire tiendra compte des caractéristiques du lieu d'exposition en établissant les mesures de protection : sols, murs, nettoyage journalier pour éviter l'empoussièrement tant pendant le montage que le démontage.

À l'issue du démontage, l'entreprise qui en est chargée, doit remettre en état les lieux et ranger le matériel mis à disposition par le la Cinémathèque (BAES)

État du chantier et enlèvement des gravois

L'entreprise devra, après approvisionnement, prendre toutes les mesures utiles pour préserver ses installations jusqu'à la réception des travaux.

L'entreprise maintiendra en permanence les lieux en état de propreté.

Si l'entreprise ne satisfaisait pas à l'obligation d'enlever les matériaux ou gravois provenant de ses travaux, le maître d'ouvrage ferait procéder au nettoyage des lieux aux frais de l'entreprise, après mise en demeure.

En fin de chantier l'entreprise devra réaliser, et ce juste avant la réception, le dépoussiérage et le nettoyage complet de l'ensemble de ses aménagements.

2. Description des ouvrages

Présentation générale

Le titulaire du présent Lot 3 doit l'ensemble des prestations décrites ci-après.

- La pose de rails halfen, fournis par la Cinémathèque ;
- La pose de rails 3 allumages, fournis par la Cinémathèque ;
- La pose, le raccordement et les réglages de tous les appareils d'éclairages ;
- La pose et le raccordement des alimentations du matériel audiovisuel ;
- La pose et le raccordement d'éclairage de sécurité ;

- Le démontage et la remise en état.

Le projet d'éclairage concerne :

- L'éclairage d'ambiance ;
- L'éclairage des œuvres ;
- L'éclairage de la signalétique.

Pour certains matériels et produits, le choix du concepteur ne peut être défini d'une manière précise sans faire référence à un matériel ou à un modèle d'une marque commerciale. Les marques et modèles indiqués ci-après dans le CCTP avec la mention « ou équivalent » ne sont donc donnés qu'en terme de référence et à titre strictement indicatif. L'entrepreneur aura toute latitude pour proposer des matériels et produits d'autres marques, sous réserve qu'ils soient au moins équivalents en qualité, dimensions, aspects, photométrie, dégagement calorifique, etc., à ceux énoncés dans ce CCTP.

L'entreprise reconnaît parfaitement connaître le type de contrainte et d'utilisation finale de ses fabrications.

L'entreprise devra maintenir l'ensemble des accès aux dispositifs de sécurité et de surveillance.

Pour l'établissement de son projet d'exécution ainsi que pour ses notes de calcul, l'entreprise notifiée prendra en compte l'ensemble des données figurant dans le cahier des charges de la Cinémathèque.

L'ensemble des câbles électriques, boite de raccordement et raccords nécessaires à l'alimentation de l'exposition, l'ensemble des systèmes d'accrochage des rails supplémentaires ainsi que leur alimentation est à la charge du prestataire. Les câbles seront dissimulés en utilisant l'architecture existante et en passant dans l'épaisseur des cimaises, et du mobilier créé ; lorsque cela est impossible, l'entreprise devra mettre en œuvre des passages de câbles sous goulotte.

Les appareils d'éclairage seront livrés avant la pose des œuvres ;

L'entreprise prend note que la Cinémathèque dispose d'un parc de matériel dont il sera fait usage pour ce projet. Elle devra réceptionner ce matériel, en contrôler l'état et le mettre en œuvre. La liste de matériel existant est fournie en annexe ; la part utilisée de ce matériel est décrite poste à poste.

III-1 Rails d'éclairage fournis par la Cinémathèque française

La salle d'exposition temporaire de la Cinémathèque dispose de rails 3 allumages blancs en stock qui seront utilisés.

Ces rails 3 allumages seront compatibles avec le matériel d'éclairage existant (connecteur 3 allumages Global).

L'espace d'exposition dispose d'une trame de rails Halfen au plafond sur laquelle les rails électriques seront fixés. Les rails Halfen pourront être complétés par d'autres rails fournis par la Cinémathèque lorsque cela s'avérera nécessaire.

Le cas échéant, si le stock de rails de portage s'avérait insuffisant pour le Lot 3 ou pour l'un des autres lots, la Cinémathèque française passera commande au titulaire du Lot 3 pour la fourniture en location, de la quantité complémentaire de rails Halfen (ou équivalent).

L'entreprise devra vérifier et adapter la quantité de points de fixation en fonction des charges à supporter.

Soit :

- 153 ml de rails 3 allumages, blancs, fournis par le musée, à poser et raccorder ;
- 74 ml de rails Halfen fournis par le musée, à poser

Localisation, quantité et spécifications techniques : voir la notice éclairage, contenant : plan de rails et éclairages intégrés en vitrines, quantitatif du matériel d'éclairage et fiches techniques en annexe du CCTP.

Mise en œuvre des rails :

Lorsque la distance entre 2 rails Halfen existant en plafond est supérieure à 1,5 m ou qu'un porte-à-faux est nécessaire, le rail d'éclairage 3 allumages sera suspendu à un rail Halfen supplémentaire repris sur les rails existants (voir plans d'implantation)

Les rails 3 allumages seront accrochés aux rails Halfen via les pièces de montage prévues par le fabricant des rails (SKB12 par exemple + écrou losange Halfen)

Les rails 3 allumages seront raccordé soit aux prises CFO en plafond, soit repiqués sur d'autres rails. Dans tous les cas l'alimentation du rail sera réalisée par un connecteur d'alimentation en début de rail et non par un adaptateur. Tous les rails seront équipés d'un embout de terminaison.

Certains rails d'éclairage seront suspendus à 4m30.

III-2 Matériel mis à disposition par la Cinémathèque française

3.2.1 : Projecteurs sur rail mis à disposition par le musée

La Cinémathèque dispose d'un stock de matériel qui sera utilisé.
Il est prévu pour cette exposition la mise en œuvre de projecteurs sur rail :

- 90 cadreurs mutants unifocale, Procédé Hallier, Noirs ;
- 74 cadreurs mutants unifocale, Procédé Hallier, Blancs ;
- 24 cadreurs led, Syclop SPX, Noirs ;
- 12 cadreurs led, Fenyx, Blancs ;
- 78 quads convertis en led, « Qutan ».

L'entreprise aura en charge de vérifier le bon fonctionnement du matériel désigné ci-avant. Si elle constate des projecteurs HS, elle devra en informer immédiatement l'éclairagiste et la Cinémathèque et s'assurer de la possibilité d'achat ou de location de matériel équivalent par le Maître d'ouvrage, en vérifiant que les délais de livraison sont compatibles avec les échéances du chantier notifiées dans le marché.
Ce quantitatif est donné à titre indicatif. Lors des réglages, du matériel supplémentaire provenant du stock du musée pourra être utilisé sans que cela induise un coût supplémentaire de la part de l'entreprise.

Localisation et quantité : voir carnet des plans d'éclairage et listing matériel d'éclairage.

3.2.2 : Vitrine réemploi – rail R02 fourni par la Cinémathèque

Cette vitrine est fermée une vitre de grandes dimensions. Les mini projecteurs TBT de cette vitrine est à installer et régler avant la pose du verre. Coordination à prévoir avec le Lot 1 Agencement.

Le rail basse tension Loupi sera vissé en pourtour de vitrine en plafond ou partie haute, et quelques fois en partie basse. L'emplacement sera à adapter sur site selon l'installation des vitrines et devront être validés par l'éclairagiste. Les alimentations se feront depuis les rails électriques au plafond les plus proches. Les transformateurs et gradateurs resteront accessibles pour la maintenance, ils seront dissimulés sur le faux-plafond des vitrines.

Soit :

- 2 ml environ de rail très basse tension Loupi, Noirs

3.2.3 Pose spots Loupi mis à disposition par le musée

La Cinémathèque mettra à disposition des rails noirs et des mini projecteurs Loupi Spot C noirs qui seront intégrés dans la vitrine :

Soit :

- 2 spots C Loupi 3W 3000K 10°, Noirs
- 2 spots C Loupi 3W 3500K 28°, Noirs

III-3 Réglages

3.3.1 Pose et réglages des projecteurs du Musée et des projecteurs en location

Le temps de travail prévu par le Titulaire sera largement dimensionné pour permettre, sans surcoût, des réglages très précis et toutes les reprises de réglages nécessaires à la demande des scénographes et de l'éclairagiste. Le dimensionnement et la qualification de l'équipe devront être précisés en conséquence. Cette équipe comportera au moins un électricien habilité.
Les moyens de travail en hauteur seront à fournir. Ils seront de type échafaudage roulant conforme aux préconisations du C.S.P.S. Les personnels seront habilités au travail sur les moyens mis en œuvre. Attention aux différentes hauteurs de salle.

Comme dans tout projet d'éclairage d'exposition, l'entreprise admet un certain degré d'adaptation du projet pour une meilleure qualité ou pour répondre aux demandes des responsables de l'exposition.

Avant la réalisation de l'ensemble des réglages, une zone test sera éclairée en présence des œuvres afin de valider les options retenues.

L'entreprise chiffrera un forfait pour la maintenance de l'ensemble du matériel d'éclairage durant le temps d'exploitation de l'exposition.

3.3.2 Consommables

Les consommables nécessaires aux réglages, filtres, adhésifs aluminiums haute température sont à fournir par le Titulaire et utilisé autant que nécessaire.

Sans être une liste exhaustive, les filtres suivants seront utilisés :

- LEE FILTERS 250, 251, 252, 278 (1/8 plus green)
- LEE Zircon 809, 818, 819, 820, 816, 817, 805
- ROSCO Supergel 113, 132, 119, 114

3.3.3 Maintenance

Forfait pour maintenance curative sous 24h sur appel du musée, pour toute la durée de l'exposition.

III-4 Démontage

Ce poste constitue la dépose et évacuation de la totalité des alimentations et des appareils posés dans le cadre de cette exposition. Le matériel fourni par la Cinémathèque sera inventorié et remis au service responsable.

L'ensemble des appareils fournis par la Cinémathèque devront être rangés dans les caisses prévues à cet effet et dans le strict respect de l'étiquetage.

Un inventaire du matériel de la Cinémathèque sera établi.